Parlement européen
2019-2024

Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2)

2022/2075(INI)

3.2.2023

AMENDEMENTS
710 - 927

Projet de rapport
Sandra Kalniete
(PE736.601v02-00)

Ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation
(2022/2075(INI))

Amendement 710
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 67

Proposition de résolution	*Amendement*
67. rappelle qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ciblées, par l'intermédiaire d'un cadre juridique de l'Union harmonisé, contre la diffusion de la désinformation et de discours de haine sur les questions liées au genre, les personnes LGBTIQ+, les minorités et les réfugiés; appelle une nouvelle fois la Commission à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à entraver le financement d'individus et de groupes qui diffusent activement des informations manipulées, ou qui participent à ces activités, touchant fréquemment les personnes LGBTIQ+, les minorités et les réfugiés et les questions les concernant, afin de diviser la société;	67. rappelle qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ciblées, par l'intermédiaire d'un cadre juridique de l'Union harmonisé, contre la diffusion de la désinformation et de discours de haine sur les questions liées au genre, les personnes LGBTIQ+, les minorités***, les immigrants*** et les réfugiés; appelle une nouvelle fois la Commission à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à entraver le financement d'individus et de groupes qui diffusent activement des informations manipulées, ou qui participent à ces activités, touchant fréquemment les personnes LGBTIQ+, les minorités***, les immigrants*** et les réfugiés et les questions les concernant, afin de diviser la société;

Or. en

Amendement 711
Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 67

Proposition de résolution	*Amendement*
67. rappelle qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ciblées, par l'intermédiaire d'un cadre juridique de l'Union harmonisé, contre la diffusion de la désinformation et de discours de haine sur les questions liées au genre, les personnes LGBTIQ+, les minorités et les réfugiés; appelle une nouvelle fois la Commission à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à entraver le	67. rappelle qu'il est nécessaire d'adopter des mesures ciblées, par l'intermédiaire d'un cadre juridique de l'Union harmonisé, contre la diffusion de la désinformation et de discours de haine sur les questions liées au genre, les personnes LGBTIQ+***, les Roms***, les minorités et les réfugiés; appelle une nouvelle fois la Commission à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à

financement d'individus et de groupes qui diffusent activement des informations manipulées, ou qui participent à ces activités, touchant fréquemment les personnes LGBTIQ+, les minorités et les réfugiés et les questions les concernant, afin de diviser la société;	entraver le financement d'individus et de groupes qui diffusent activement des informations manipulées, ou qui participent à ces activités, touchant fréquemment les personnes LGBTIQ+***, les Roms***, les minorités et les réfugiés et les questions les concernant, afin de diviser la société;

Or. en

Amendement 712
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. tient à faire remarquer que, dans le cadre d'une stratégie politique plus large destinée à réduire les critiques au silence, la désinformation liée au genre peut être une arme; souligne que les campagnes de désinformation liée au genre peuvent être déployées par des acteurs étatiques et non étatiques, et qu'elles peuvent influencer dans une mesure considérable la participation aux processus démocratiques sur un pied d'égalité et les droits fondamentaux des citoyens, de même qu'elles peuvent contribuer à normaliser les discriminations et les discours et crimes de haine; observe avec inquiétude les tentatives de groupuscules chrétiens d'extrême droite implantés aux États-Unis de financer des campagnes coordonnées contre les droits des femmes et les droits des personnes LGBTI+ au sein de l'Union; demande la réalisation d'une enquête approfondie sur les sources de financement des campagnes de désinformation liée au genre, et le retrait du financement public de ces campagnes et organisations, qui favorisent la diffusion de la désinformation et des discours de haine sur les questions liées

au genre dans l'Union;

Or. en

Amendement 713
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 67 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. rejette la pratique de certains Etats, dont l'Iran, de prendre des ressortissants européens en otage en vue d'influencer la décision démocratique au sein de l'UE ou de ses Etats membres ; réaffirme sa solidarité avec les ressortissants européens actuellement victimes de ces pratiques en Iran, dont le ressortissant belge Olivier Vandecasteele, la ressortissante suédoise Ahmadreza Djalalie et sept autres ressortissants français ; exige leur libération immédiate et inconditionnelle et leur rapatriement en toute sécurité.

Or. fr

Amendement 714
Sabine Verheyen, Daniel Caspary, Monika Hohlmeier, Marlene Mortler, Markus Pieper, Christine Schneider, Ralf Seekatz, Sven Simon, Axel Voss

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer des mesures visant à soutenir les médias locaux et indépendants russophones qui sont facilement accessibles aux groupes démographiques russophones;

Or. de

Amendement 715
Sabine Verheyen, Daniel Caspary, Monika Hohlmeier, Marlene Mortler, Markus Pieper, Christine Schneider, Ralf Seekatz, Sven Simon, Axel Voss

Proposition de résolution
Paragraphe 67 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 ter. invite la Commission et les États membres à soutenir les représentants d'opinion indépendants afin de contrer l'influence que la propagande de pays tiers a sur les minorités en Europe;

Or. de

Amendement 716
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Ingérence d'acteurs étrangers par l'accaparement des élites, les diasporas nationales, les universités et les manifestations culturelles	***supprimé***

Or. en

Amendement 717
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Colmater les brèches qui permettent aux ingérences étrangères de s'engouffrer au Parlement européen et renforcer la

transparence, la responsabilité et l'intégrité

Or. en

Amendement 718
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 719
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar ***et d'autres pays, tel le Maroc,*** d'influencer

et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité ***d'intensifier les efforts visant à*** lutter contre ***la*** corruption et ***les*** campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif***, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés*** des groupes d'amitié;

des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité ***de*** lutter ***fermement*** contre ***tout type de corruption, y compris en prévoyant des sanctions suffisamment efficaces et dissuasives contre ceux qui se rendent responsables d'actes de*** corruption et ***de*** campagnes d'influence***; décide d'instituer des cours spécifiques pour les députés et fonctionnaires du Parlement afin d'accroître la prise de conscience du modus operandi des ingérences étrangères, y compris les stratégies de piégeage et les possibles «pièges à miel»***; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif***; souligne la nécessité urgente de revoir le fonctionnement*** des groupes d'amitié***, en mettant en place une réglementation de ceux-ci et un contrôle approprié de leur travail, en identifiant clairement quand leur action se superpose à celle d'organes officiels et quand, au contraire, leur existence se justifie par des circonstances exceptionnelles dans lesquelles une coopération ne serait pas possible autrement***; ***demande également que l'on procède d'urgence à une rationalisation des délégations parlementaires, de leur rôle et de la portée de leur action, laquelle devrait toujours se caractériser par la plus grande cohérence avec les autres organes parlementaires en charge de définir l'action extérieure de l'Union;***

Or. it

Amendement 720
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives ***présumées*** du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à ***lutter*** contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence***,*** la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, ***y compris*** le financement des organisations à but non lucratif, et ***à mettre*** en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives ***de pays étrangers, notamment*** du Qatar ***et du Maroc,*** d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à ***accroître la transparence et l'intégrité des institutions de l'Union, en renforçant, entre autres mesures, le recours au registre de transparence, ainsi qu'en luttant*** contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence ***et d'éthique ainsi que*** la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, ***en garantissant*** le financement des organisations à but non lucratif ***œuvrant à la promotion de la transparence et de l'intégrité***, et ***en mettant*** en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié; ***réaffirme la nécessité, en attendant de disposer des informations et éclaircissements appropriés à l'issue de l'instruction judiciaire, de suspendre immédiatement tous les travaux sur les dossiers législatifs concernant le Qatar et le Maroc et de désactiver les badges d'accès des représentants d'intérêts de ces deux pays;***

Or. en

Amendement 721
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié; ***réitère son appel de longue date en faveur de la création d'un organisme interinstitutionnel pour l'éthique, doté de pouvoirs d'investigation, afin de mieux contrôler les règles et les activités non seulement des députés au Parlement européen, mais également des anciens députés et, plus généralement, de tous ceux et celles qui travaillent au sein des institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 722
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de

l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	l'Union***; invite à la mise en place d'une commmission d'enquête immédiate sur cette atteinte à la démocratie européenne potentiellement permise par des membres du groupe parlementaire S&D; regrette que la commission ING2 n'ait pas pu prévenir ce scandale***; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

Or. fr

Amendement 723
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone, Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié; ***demande à la Commission de se pencher sur la question de savoir si le fait d'étendre aux ONG le***

champ d'application des règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux aurait pu empêcher ces événements de se produire;

Or. en

Amendement 724
Anna Bonfrisco, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Marco Zanni, Marco Campomenosi

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés ***et*** des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés**,** des membres du personnel du Parlement européen ***et les ONG*** par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié; ***exprime sa profonde inquiétude face au financement de 140 mosquées, dont 47 rien qu'en Italie, par Qatar Charity;***

Or. it

Amendement 725
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations ***à but non lucratif***, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar ***et du Maroc*** d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles ***législatives*** de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations ***qui figurent dans le registre de transparence***, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

Or. en

Amendement 726
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence ***étrangère*** grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre ***la*** corruption et les campagnes ***d'influence***; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar***, du Maroc et de la Mauritanie*** d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre ***toutes les formes de*** corruption et les campagnes ***d'ingérence***; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non

réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

Or. en

Amendement 727
Vladimír Bilčík, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à ***mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des*** groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à ***interdire les*** groupes d'amitié ***non officiels au Parlement européen***;

Or. en

Amendement 728
Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar ***et du Maroc*** d'influencer des députés,

et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes d'influence; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

Or. es

Amendement 729
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 68

Proposition de résolution	*Amendement*
68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes ***d'influence***; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;	68. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre la corruption et les campagnes ***de manipulation***; invite à nouveau à mettre à jour les règles de transparence, la cartographie des financements étrangers pour l'influençage de l'Union, y compris le financement des organisations à but non lucratif, et à mettre en place une réglementation et un contrôle appropriés des groupes d'amitié;

Or. en

Amendement 730
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone, Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. se dit fortement préoccupé par les signalements faisant état de cas de corruption, de versement de pots-de-vin, de blanchiment de capitaux et de facilitation d'une ingérence étrangère impliquant des personnalités politiques socialistes siégeant au Parlement européen; condamne fermement tout type d'ingérence étrangère dans les institutions de l'Union; estime que l'indépendance du Parlement européen est gravement compromise; insiste pour qu'une enquête approfondie soit menée et sur la nécessité de créer une nouvelle commission d'enquête conformément à l'article 208 de son règlement intérieur, afin d'établir les responsabilités politiques, de déterminer les dossiers susceptibles d'avoir été compromis par cette ingérence étrangère et cette manipulation démocratique, de vérifier le rôle exact que jouent les ONG et les autres représentants d'intérêts agissant sous couvert de défendre les droits de l'homme, et d'apporter des réponses utiles à ces questions;

Or. en

Amendement 731
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. demande que la révision des règles d'éthique du Parlement européen soit

soumise à l'examen du public et à un contrôle démocratique plein et entier; invite à mettre à jour et à renforcer le mandat de la commission spéciale, en tirant parti du travail déjà réalisé par INGE 2, qui a pour tâche spécifique de relever les lacunes dans les règles du Parlement européen en matière de transparence, d'éthique, d'intégrité et de corruption, et est de surcroît compétente pour proposer des réformes, en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans d'autres parlements, en étroite coopération avec la commission des affaires constitutionnelles, y compris pour rédiger des recommandations relatives à la transparence et à la lutte contre la corruption; demande que des mesures particulières soient prises pour garantir un droit de regard suffisant du public et un contrôle démocratique plein et entier sur les travaux de notre institution en la matière;

Or. en

Amendement 732
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. est consterné par les actes présumés de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des eurodéputés, d'anciens eurodéputés et des membres du personnel du Parlement européen en échange de leur influence sur les décisions du Parlement, et exprime sa vive inquiétude à cet égard; souligne que la gravité et l'ampleur des enquêtes en cours exigent du Parlement et des institutions de l'Union qu'ils réagissent avec une unité sans équivoque et une

détermination sans faille;

Or. en

Amendement 733
Balázs Hidvéghi

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. souligne l'importance cruciale de l'adoption de règles claires sur la transparence, en insistant particulièrement sur les sources de financement des ONG, des laboratoires d'idées et des experts qui influencent le processus décisionnel au sein du Parlement européen;

Or. en

Amendement 734
Vladimír Bilčík, David Lega, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. rappelle que l'Union ne devrait pas restreindre les influences étrangères, sauf dans des cas exceptionnels; estime que des éventuelles exigences renforcées en matière de déclaration devraient être mises en balance avec la charge réglementaire qu'elles engendreraient;

Or. en

Amendement 735
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. requiert instamment la création d'un organisme d'éthique indépendant qui s'inspire des meilleures pratiques en vigueur dans les États membres, à l'instar de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en France;

Or. en

Amendement 736
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 ter. demande à ce que la protection des lanceurs d'alerte soit sensiblement renforcée pour les membres du personnel et les assistants accrédités (APA), par une révision immédiate du règlement intérieur du Parlement portant application de l'article 22 quater du statut, afin d'en aligner les dispositions sur les normes de protection prévues par la directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (directive dite «lanceurs d'alerte»), ainsi que par une modification du statut, notamment de son article 22 quater, afin d'aligner ses normes sur celles de la directive «lanceurs d'alerte»);

Or. en

Amendement 737
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 68 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 ter. se félicite de la prolongation et de l'extension du mandat de la commission spéciale INGE 2, dont la mission consiste à enquêter sur les cas de corruption et d'actes abusifs commis par des représentants d'intérêts («lobbyistes») et de pays non membres de l'Union qui cherchent à exercer une influence au sein du Parlement européen, à relever les éventuelles lacunes dans les règles du Parlement européen en matière de transparence, d'intégrité et de corruption et à proposer des réformes;

Or. en

Amendement 738
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone, Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 68 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 ter. relève que des ONG auraient été utilisées en l'espèce comme vecteurs d'ingérence étrangère au Parlement européen; demande une révision des règles actuelles applicables aux ONG, en particulier celles relatives à la gouvernance, au budget, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à l'influence étrangère et aux personnes exerçant un contrôle important, dans le but de renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 739

Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 quater. demande de procéder à une réforme du registre de transparence afin d'obliger toutes les organisations et tous les représentants de pays tiers qui mènent des activités de lobbying auprès des institutions de l'Union à s'y inscrire, d'introduire des règles de transparence plus strictes, de répertorier les financements étrangers des activités de lobbying liées à l'Union et de prévoir un item dans le registre permettant de signaler les financements provenant de gouvernements étrangers ou d'entité agissant en leur nom; demande que toutes les réunions des députés, des APA et du personnel avec des tiers, portant sur un rapport ou une résolution du Parlement européen, donnent lieu à publication, des exceptions devant être envisagées pour les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement menacés;

Or. en

Amendement 740
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro, Włodzimierz Cimoszewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 68 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 quater. regrette que les institutions de l'Union n'aient tenu aucun compte des recommandations formulées dans le rapport INGE I dans le sens d'une réforme du registre de transparence, notamment l'introduction de règles de

transparence plus strictes, le recensement des financements étrangers des activités de lobbying liées à l'Union et l'ajout d'un item dans le registre permettant de signaler les financements provenant de gouvernements étrangers ou d'entité agissant en leur nom;

Or. en

Amendement 741
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 68 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 quinquies. préconise une révision complète du règlement intérieur du Parlement et de ses pratiques afin de garantir la transparence et l'intégrité de l'institution; attend la formulation de recommandations fortes et ambitieuses dans le prochain rapport INGE 3, afin de lutter efficacement contre la corruption et les autres moyens utilisés par des acteurs étrangers pour orienter le processus décisionnel de l'Union et demande, une fois l'instruction judiciaire close, la création d'une commission d'enquête au Parlement européen chargée des affaires de corruption;

Or. en

Amendement 742
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

68 quinquies. demande une évaluation approfondie et une meilleure lisibilité des activités législatives des eurodéputés, notamment par la divulgation de l'empreinte législative des textes et des amendements proposés;

Or. en

Amendement 743
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 sexies. souligne qu'une réglementation et un suivi adéquats des groupes d'amitié sont une condition préalable à leur maintien au Parlement; charge les questeurs de mettre en œuvre les règles existantes ainsi que d'élaborer et de tenir à jour un registre accessible et à jour des groupes d'amitié et des déclarations; appelle également de ses vœux le renforcement des règles de transparence qui régissent les intergroupes, ainsi que leur application rigoureuse;

Or. en

Amendement 744
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 septies. préconise de mettre en place un organisme indépendant chargé des questions d'éthique, habilité à

enquêter sur l'ensemble des institutions, organes et agences de l'Union, et doté des ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses tâches;

Or. en

Amendement 745
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 octies. demande la mise en place d'un mécanisme de contrôle rigoureux et indépendant, qui passe par une réforme complète du comité consultatif sur la conduite des députés, afin de garantir l'application et le suivi des obligations, avec la participation d'experts, et assortie de la création d'un mécanisme de traitement des plaintes permettant à quiconque de signaler d'éventuelles violations; invite l'organisme d'éthique nouvellement créé à assumer, à terme, le rôle du comité consultatif;

Or. en

Amendement 746
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 nonies. demande que des sanctions soient infligées aux eurodéputés qui ne respecteraient pas l'éthique, les règles et le règlement; préconise l'instauration

d'un régime de sanctions claires et plus sévères, appliqué de manière transparente et non à la seule discrétion de la présidente; demande que la liste des activités passibles de sanctions soit révisée, en particulier la liste des sanctions spécifiques, dont les sanctions financières, qui devraient être imposées en cas de violation du code de conduite, et que la transparence absolue des sanctions imposées soit garantie vis-à-vis du public;

Or. en

Amendement 747
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 decies. demande que les eurodéputés soient tenus à une obligation spécifique de déclaration de patrimoine au début et à la fin de chaque mandat, ce qui offrirait une garantie supplémentaire contre la corruption; invite les députés au Parlement européen à déclarer systématiquement tout emploi secondaire, les cadeaux et les voyages qui ne sont pas pris en charge par le Parlement, à les rendre publiquement accessibles et à en assurer le suivi pour éviter les conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 748
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 undecies. propose d'introduire un délai de viduité pour les anciens députés au Parlement européen afin que ceux-ci ne puissent pas utiliser leur position pour influencer l'action publique;

Or. en

Amendement 749
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 68 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 duodecies. souligne combien il est important que cette institution continue à soutenir la société civile, les journalistes, les universitaires et les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement qui risquent leur vie dans le monde pour défendre la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 750
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Ingérence d'acteurs étrangers par l'accaparement des élites, les diasporas nationales, les universités et les manifestations culturelles

Or. en

Amendement 751
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 752
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de	69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption ***et demande que la proposition de directive contre la corruption au niveau européen***

ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;	***introduise des règles harmonisées et mises à jour pour la définition de l'infraction de corruption et des sanctions suffisamment efficaces et dissuasives, afin d'éviter des interférences ou des situations de conflit d'intérêt; demande également la création d'une Autorité européenne anti-corruption, dotée de pouvoirs effectifs de surveillance, de contrôle et de coordination avec les organismes responsables qui opèrent au niveau national et international***; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. it

Amendement 753
Maite Pagazaurtundúa, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique	69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique

de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

de l'Union; invite également la Commission à ***durcir ses règles afin d'empêcher une telle captation par des entreprises dans des secteurs stratégiques et par des gouvernements autocratiques de pays tiers ou à haut risque, ainsi qu'à*** traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 754
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution

69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

Amendement

69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; ***rappelle les demandes répétées du Parlement européen d'inclure la corruption en tant qu'infraction dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;*** se félicite ***à cet égard*** de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de

sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 755
Petras Auštrevičius, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;	69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime ***mondial*** de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ***(loi Magnitsky de l'Union)***;

Or. en

Amendement 756
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son	69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son

discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers ***d'influencer*** le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; ***se félicite de l'engagement pris par la présidente de la Commission d'inclure la corruption dans le régime de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme;***

discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers ***et les intérêts de grandes entreprises***, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers ***et les intérêts des grandes entreprises d'interférer dans*** le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit;

Or. en

Amendement 757
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; ***se félicite de l'engagement pris par la présidente de*** la Commission ***d'inclure la corruption dans le*** régime de sanctions ***de***	69. rappelle les engagements pris par la présidente de la Commission lors de son discours sur l'état de l'Union concernant la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption; estime qu'une telle mise à jour devrait cibler en particulier la captation de ressources par les élites pour des intérêts étrangers, le pantouflage et le trafic d'influence afin d'empêcher les agents étrangers d'influencer le système politique de l'Union; invite également la Commission à traiter la question de la captation de ressources par les élites dans les rapports annuels sur l'état de droit; ***invite*** la Commission ***à proposer un*** régime de sanctions ***anti-corruption distinct***;

l'Union en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 758
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. estime qu'il convient d'harmoniser et de renforcer les règles relatives au pantouflage pour les anciens responsables politiques et hauts fonctionnaires de l'Union en ce qui concerne leur recrutement par des puissances étrangères; préconise de faire obligation aux responsables politiques et aux hauts fonctionnaires de signaler toute sollicitation de la part d'une puissance étrangère durant l'exercice de leurs fonctions, si nécessaire en leur accordant la protection garantie aux lanceurs d'alerte; invite la Commission, concernant leur recrutement par une puissance étrangère dans les deux ans qui suivent la cessation de leurs fonctions (trois ans pour la présidente ou le président de la Commission), soit: 1) à interdire cette pratique; soit 2) à imposer des exigences d'approbation plus strictes, qui demandent de considérer spécifiquement si le recrutement impliquerait de partager des connaissances, de mobiliser des réseaux ou de faire valoir un statut acquis dans le cadre des fonctions précédemment exercées et si, par conséquent, il emporterait un risque d'ingérence étrangère; estime que si l'Union autorise le recrutement de responsables politiques et de hauts fonctionnaires par une puissance étrangère dans les deux ans qui suivent la cessation de leurs fonctions (trois ans pour la présidente ou le

président de la Commission), il convient de le rendre public en l'inscrivant dans le registre d'influences étrangères (s'il est adopté) ou dans le registre de transparence; demande d'examiner la possibilité d'introduire une obligation à long terme ou pour une durée indéterminée pour les anciens responsables politiques et hauts fonctionnaires selon laquelle ils seraient tenus de déclarer publiquement tout rôle qu'ils jouent auprès d'une puissance étrangère et qui fait appel à leurs connaissances, à leurs réseaux ou à leur statut dans l'Union;

Or. en

Amendement 759
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. défend la validité des résolutions d'urgence du Parlement; estime que celles-ci représentent l'un des rares instruments à la disposition de l'Union pour faire entendre sa voix et dénoncer en temps utile les violations des droits humains dans le monde; reconnaît cependant les limites intrinsèques de l'utilisation de cet instrument et considère qu'il convient de le revoir afin de le rendre plus transparent et incisif, sans le limiter pour autant;

Or. it

Amendement 760
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. prend note de la démission d'anciens responsables politiques de l'Union qui travaillaient pour le compte de sociétés russes au début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et invite les anciens responsables politiques qui travaillent actuellement pour le compte de sociétés étrangères, par exemple chinoises ou qatariennes, proches du régime, à démissionner de leur poste; demande instamment l'interdiction de la pratique de recrutement de personnalités haut placées et du pantouflage;

Or. en

Amendement 761
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. invite les agences de l'Union à tenir compte des conclusions de la Cour des comptes en ce qui concerne leurs procédures et contrôles internes applicables à d'éventuelles pratiques de pantouflage;

Or. en

Amendement 762
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: cette invalidation entrave le travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent;	70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: ***estime que*** cette invalidation entrave le travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent; ***invite la Commission à trouver les moyens appropriés de garantir que les informations sur la propriété effective des sociétés sont accessibles au public, en tenant compte non seulement de la nécessité de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, mais également du droit d'être informé de l'identité et de la réputation des partenaires commerciaux et des fournisseurs de biens et de services actuels et potentiels, ainsi que des objectifs généraux en matière de transparence;***
[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.	[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.
[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).	[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

Or. en

Amendement 763

Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. ***prend note de*** l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: ***cette invalidation entrave le travail d'un large éventail de professionnels*** luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent;	70. ***déplore*** l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: ***souligne que ce registre est un outil essentiel, dont se servent les organisations de la société civile, les chercheurs, les enquêteurs et les journalistes pour détecter les faits présumés de corruption et les intérêts commerciaux illicites, et que le fait d'en restreindre l'accès limite considérablement le contrôle que pourrait exercer, sur la propriété effective des sociétés, les membres du grand public*** luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent; ***regrette que certains États membres aient interprété cet arrêt comme une incitation à suspendre purement et simplement l'accès au registre; invite les États membres de l'Union à modifier la loi afin de garantir un accès continu au registre;***
[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.	[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.
[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE	[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE

(JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

(JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

Or. en

Amendement 764
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: cette invalidation entrave le travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent;	70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: cette invalidation entrave le travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent; ***appelle de ses vœux, dans le cadre de la proposition de législation sur la liberté des médias, par exemple, la mise en place d'un système de contrôle de la propriété des médias de l'Union pleinement opérationnel, afin de recenser et de mettre à la disposition du grand public les données relatives à la propriété des médias;***

[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.

[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.

[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

Or. en

Amendement 765
David Lega

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: cette invalidation ***entrave le*** travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent;	70. prend note de l'arrêt rendu le 22 novembre 2022 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire C-37/20[13], invalidant une disposition de la cinquième directive anti-blanchiment[14], selon laquelle les États membres devaient veiller à ce que les informations sur la propriété effective des sociétés soient accessibles dans tous les cas à tout membre du grand public: cette invalidation ***porte un coup au*** travail d'un large éventail de professionnels luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent;
[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.	[13] Arrêt du 22 novembre 2022, Luxembourg Business Registers, C-37/20, ECLI:EU:C:2022:912.
[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).	[14] Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que les directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (JO L 156 du 19.6.2018, p. 43).

Or. en

Amendement 766
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;	***supprimé***

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. fr

Amendement 767
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence	71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence

étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque; ***recommande que le registre puisse être consulté en faisant une recherche par commettant et par agent afin de déterminer de quelle manière s'exerce l'influence de chaque puissance étrangère; recommande de renforcer les exigences ou incitations pour que les puissances étrangères s'inscrivent au registre, et de renforcer les capacités d'enquête et de répression pour détecter tout contournement ou toute violation de son code de conduite; estime qu'il convient de renforcer les obligations en matière d'enregistrement et de déclaration incombant aux organisations de la société civile qui bénéficient de financements étrangers en provenance de pays à haut risque, en veillant à respecter les obligations en matière de droits de l'homme et à préserver l'espace dévolu à la société civile en évitant d'imposer des engagements excessivement onéreux ou de stigmatiser les financements étrangers;***

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. en

Amendement 768
Morten Løkkegaard, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur	71. est d'avis que les données sur

l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque; ***est d'avis qu'il convient de procéder à une évaluation des organisations qui sont actuellement inscrites au registre d'influences étrangères; rappelle que le registre de transparence de l'Union devrait également être investi de pouvoirs d'enquête afin de détecter tout contournement ou toute violation du code de conduite, en s'assurant que les organisations qui sont inscrites au registre, mais qui ne respectent pas ce code, s'expliquent de leur conduite;***

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. en

Amendement 769
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de	71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de

l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste ***de*** pays ***à haut risque***;

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; ***demande une présentation plus claire des données sur l'influence étrangère, des incitations plus fortes à l'intention des représentants d'intérêt étrangers pour qu'ils s'inscrivent au registre, des exigences ou des incitations renforcées en matière de déclaration des financements étrangers et un étiquetage plus clair des activités de lobbying qui profitent aux gouvernements étrangers;*** estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste ***des*** pays ***les plus déterminés à exercer une influence au niveau de l'Union***;

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. en

Amendement 770
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement	71. ***se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence[15] à cet égard; estime***

disponibles et clairement présentées; ***se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence***[15] ***à cet égard;*** recommande ***toutefois*** l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;	***toutefois que l'inscription au registre de transparence devrait être rendue obligatoire pour toutes les personnes qui entendent mener des activités d'influençage auprès des institutions de l'Union, y compris les organisations non gouvernementales et les représentants des pays tiers;*** est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; recommande l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;
15 Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).	***15*** Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. it

Amendement 771
Sunčana Glavak

Proposition de résolution
Paragraphe 71

Proposition de résolution	*Amendement*
71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence à cet égard[15]; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence	71. est d'avis que les données sur l'influence étrangère exercée par des représentants d'intérêts au niveau de l'Union devraient être largement disponibles et clairement présentées; se félicite des changements introduits par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 sur un registre de transparence à cet égard[15]; recommande toutefois l'inclusion d'une section spécifique sur l'influence

étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque;

étrangère dans le registre de transparence de l'Union, ou la création d'un registre d'influences étrangères; estime que le registre de transparence de l'Union pourrait inclure une liste de pays à haut risque; ***invite les députés au Parlement européen à signaler, de manière cohérente et continue, aux services du Parlement européen toute tentative d'ingérence étrangère directe dans le cadre de leur mandat;***

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

[15] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1).

Or. hr

Amendement 772
Maite Pagazaurtundúa, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. demande que le registre de transparence obligatoire de l'Union soit doté de ressources humaines et de moyens matériels renforcés, ainsi que de règles, pour lui permettre d'agir et de prendre des mesures efficaces lorsque la personne ou l'organisation inscrite au registre représente les intérêts d'entreprises dans des secteurs stratégiques ou les intérêts de gouvernements de pays tiers, soit directement, soit par un intermédiaire, et que ce pays fait l'objet d'une instruction judiciaire pour ingérence étrangère ou corruption, ou qu'il est jugé présenter un risque élevé pour la sécurité de l'Union; estime que ces mesures devraient inclure la suspension automatique de l'enregistrement lorsque cela se produit,

l'interdiction d'accéder au registre à titre de sanction, et une surveillance spéciale des représentants d'intérêts liés à des pays à haut risque;

Or. en

Amendement 773
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. demande une évaluation des organisations actuellement inscrites au registre de transparence de l'Union, sous l'angle de l'influence étrangère et du respect effectif du code de conduite; insiste sur le renforcement du registre de transparence de l'Union en augmentant le budget et les effectifs qui lui sont alloués; préconise, dans ce contexte, d'envisager une extension de sa portée;

Or. en

Amendement 774
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. juge nécessaire de procéder à une évaluation de toutes les organisations actuellement inscrites au registre de transparence de l'Union;

Or. en

Amendement 775
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 71 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 ter. appelle une nouvelle fois à la création d'un organisme d'éthique indépendant de l'Union européenne, investi de pouvoirs lui permettant d'enquêter en cas de conflits d'intérêts entre commissaires, députés et membres du personnel des institutions participantes, sur la base également d'informations communiquées par des tiers, tels que des journalistes, des ONG, des lanceurs d'alerte ou le médiateur européen, et estime que cet organisme d'éthique devrait également pouvoir enquêter sur tout contournement ou toute violation de son code de conduite, en s'assurant que les organisations qui sont inscrites au registre, mais qui ne respectent pas ce code, s'expliquent de leur conduite; estime qu'il est urgent d'introduire des mesures plus strictes et plus immédiates concernant les «délais de viduité» applicables aux hauts fonctionnaires et aux anciens eurodéputés;

Or. en

Amendement 776
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 71 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 quater. demande à la Commission de se pencher d'urgence sur la question des dons des pays tiers aux partis

politiques nationaux, afin de combler les vides juridiques existants dans la législation des États membres;

Or. en

Amendement 777
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. demande au secrétariat du registre de transparence de l'Union d'interdire toute entité ayant des relations directes ou indirectes avec le gouvernement de la Russie, conformément à la décision du Conseil du 3 juin 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16];	***supprimé***

[16] Décision (PESC) 2022/884 du Conseil du 3 juin 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 153 du 3.6.2022, p. 128).

Or. en

Amendement 778
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. demande au secrétariat du registre de transparence de l'Union d'interdire toute entité ayant des relations directes ou	72. demande au secrétariat du registre de transparence de l'Union d'interdire toute entité ayant des relations directes ou

indirectes avec le gouvernement de la Russie, conformément à la décision du Conseil du 3 juin 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16];

indirectes avec le gouvernement de la Russie, conformément à la décision du Conseil du 3 juin 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16]; ***réclame l'application de ces mêmes mesures en Biélorussie;***

[16] Décision (PESC) 2022/884 du Conseil du 3 juin 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 153 du 3.6.2022, p. 128).

[16] Décision (PESC) 2022/884 du Conseil du 3 juin 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 153 du 3.6.2022, p. 128).

Or. en

Amendement 779
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution

72. demande au secrétariat du registre de transparence de l'Union d'interdire toute entité ayant des relations directes ou indirectes avec le gouvernement de la Russie, conformément à la décision du Conseil du 3 juin 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16];

[16] Décision (PESC) 2022/884 du Conseil du 3 juin 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 153 du 3.6.2022, p. 128).

Amendement

72. demande au secrétariat du registre de transparence de l'Union d'interdire toute entité ayant des relations directes ou indirectes avec le gouvernement de la Russie, conformément à la décision du Conseil du 3 juin 2022 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine[16] ***et à la guerre illégale qu'elle y mène***;

[16] Décision (PESC) 2022/884 du Conseil du 3 juin 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 153 du 3.6.2022, p. 128).

Or. en

Amendement 780
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 72 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	72 bis. réaffirme sa préoccupation des pressions, y compris par le biais de sanctions, exercés sur certains parlementaires européens en raison leurs prises de position ou de leurs votes, notamment par la Russie, la Chine et l'Iran ; réaffirme que la liberté d'opinion, d'expression et de vote des parlementaires est le cœur de toute démocratie ; affirme solennellement que le Parlement européen ne se laissera en rien influencer par ce type d'actions qui sont au contraire contre-productives ; exige leur retrait immédiat ;

Or. fr

Amendement 781
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en	***supprimé***

particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies;

---

[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

Or. en

Amendement 782
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et ***la menace contre*** la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies;	73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, ***mais tout particulièrement les infrastructures de recherche rattachées au complexe militaro-industriel chinois,*** et ***le risque qu'ils peuvent représenter pour*** la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des

neurosciences et des biotechnologies; ***souligne que la Chine s'efforce de combiner la recherche scientifique civile et la recherche militaire au sein de son programme d'intégration civilo-militaire; réclame l'arrêt immédiat de la coopération avec les instituts de recherche directement financés par l'armée chinoise ou qui entretiennent des relations avec cette dernière, ainsi qu'une enquête sur les programmes précédents, qui s'attache à déterminer quelles connaissances scientifiques auraient pu passer du côté chinois; salue la publication des lignes directrices de la Commission pour la lutte contre l'ingérence étrangère en matière de R&I, mais estime que des mesures supplémentaires, qui ne feront peser aucune charge financière sur les institutions universitaires et les instituts de recherche mais qui assureront des décisions informées sur toute participation à des partenariats étrangers, sont nécessaires; propose d'étudier la possibilité de mettre sur pied un point de contact pour la sécurité des connaissances au niveau de l'Union, sur le modèle du point de contact national néerlandais pour la sécurité des connaissances, ou d'inciter les gouvernements nationaux à créer des structures similaires, afin d'atténuer les risques associés aux travaux universitaires menés en collaboration avec des pays à haut risque tout en respectant l'autonomie des institutions universitaires;***

[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

Or. en

Amendement 783
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies;	73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies; ***invite une nouvelle fois les autorités des États membres et les instituts de recherche à réexaminer ces partenariats et, lorsque les allégations d'espionnage ou d'ingérence sont étayées, à prendre des mesures coercitives pour préserver la souveraineté économique et politique de l'Europe, notamment en refusant de financer les instituts associés ou en leur retirant leur licence;***
[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.	[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

Or. en

Amendement 784
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies;	73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens, sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies; ***invite instamment les États membres à faire un meilleur usage des mécanismes existants de protection des connaissances scientifiques, industrielles et techniques, et à étendre ces mécanismes aux sciences humaines et sociales; appelle à plus de transparence dans le financement des activités de recherche et le soutien financier qui leur est accordé;***
[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.	[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

Or. en

Amendement 785
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens***, notamment en Autriche et en République tchèque, mais aussi dans d'autres pays européens,*** sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies;	73. réaffirme ses préoccupations concernant les partenariats entre les universités et les entités chinoises, y compris les instituts Confucius, et la menace contre la liberté académique et la protection de la propriété intellectuelle; se dit vivement préoccupé par de récentes conclusions[17] selon lesquelles un nombre considérable de chercheurs européens sont directement financés par la République populaire de Chine, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des circuits intégrés, de la recherche spatiale, de la recherche sur les nouveaux matériaux, des neurosciences et des biotechnologies; ***invite la Commission à inclure les institutions universitaires et les instituts de recherche dans son train paquet «défense de la démocratie»;***
[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.	[17] Étude intitulée «How to Do Trusted Research: China-Specific Guidelines for European Stakeholders» (en français, Comment faire de la recherche digne de confiance: lignes directrices spécifiques à la Chine pour les parties prenantes européennes), publiée en septembre 2022.

Or. en

Amendement 786
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 73 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	73 bis. exprime sa vive inquiétude au sujet de la loi qui impose aux chercheurs chinois en séjour dans des universités occidentales de partager leurs connaissances avec le régime, et quant au choix de la Chine de recourir à l'espionnage des connaissances pour atteindre ses objectifs économiques et militaires; se félicite de la boîte à outils présentée par la Commission en janvier 2022 pour lutter contre l'ingérence étrangère dans le secteur de la recherche et de l'innovation; demande que, dans le cadre de la coopération universitaire avec des universités et les chercheurs chinois, des obligations en matière de vigilance et de conformité soient imposées, et que toute coopération avec les universités chinoises fasse l'objet d'une évaluation approfondie des risques pour la sécurité;

Or. en

Amendement 787
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 73 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	73 bis. dit son inquiétude quant aux activités en cours dans les établissements Russkiy Dom (Maison russe), financés par l'agence fédérale russe Rossotrudnichestvo qui fait l'objet de sanctions dans l'Union et dont les projets trompeurs contribuent à diffuser la désinformation, la propagande et les objectifs du Kremlin au sein de la société civile de l'Union;

Or. en

Amendement 788
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 73 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	73 ter. est préoccupé par les rapports faisant état de l'existence de nombreux postes de police non officiels dans le monde, notamment dans les États membres de l'Union, et par les allégations d'opérations de police illégales sur sol étranger, au mépris de la coopération bilatérale en matière policière et judiciaire; demande à la Commission d'examiner ces «postes de police chinois à l'étranger» établis dans l'Union, qui auraient persuadé des milliers de personnes soupçonnées de fuir le régime de retourner en Chine, et de prendre à cet égard des mesures appropriées; invite les États membres à fermer rapidement les postes de police susmentionnés et à exiger des autorités et des ambassades chinoises dans les États membres de l'Union qu'elles respectent les procédures internationales normalisées;

Or. en

Amendement 789
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche	74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche

européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine;

européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine; ***invite la Commission à poursuivre l'élaboration de lignes directrices globales relative à une recherche digne de confiance et à la sécurité des connaissances, afin de contribuer à l'intégrité des collaborations internationales de recherche des organisations européennes;***

Or. en

Amendement 790
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine;	74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine; ***attire l'attention sur le potentiel d'un registre ou d'une base de données qui répertorierait les éventuels agents dormants ou étrangers originaires d'États à haut risque en séjour dans les universités et les instituts de recherche de l'Union;***

Or. en

Amendement 791

Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine;	74. approuve la publication par la Commission d'une boîte à outils sur la manière d'atténuer les ingérences étrangères dans la recherche et l'innovation, destinée à aider les universités et les organismes de recherche européens à détecter et à prévenir ces ingérences tout en veillant à ce que les partenariats conservent leur ouverture; ***exprime le souhait qu'un rôle plus important soit dévolu aux agents affectés à la sécurité et aux questions d'éthique dans les établissements d'enseignement supérieur;*** demande toutefois à la Commission et aux États membres de mieux coordonner les actions dans ce domaine;

Or. en

Amendement 792
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 74 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	74 bis. réaffirme sa préoccupation des pressions, y compris par le biais de sanctions, exercés sur certains chercheurs en raison du contenu de leurs publications ou de leurs prises de position, notamment par la Chine ; réaffirme que la liberté académique est une valeur fondamentale de toute société démocratique ; soutien sans réserve les chercheurs et institutions soumises à ces sanctions ; exige leur retrait immédiat ;

Or. fr

Amendement 793
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 74 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	74 bis. est préoccupé par les rapports[1 bis] faisant état de représailles de la part de gouvernements autoritaires à l'encontre des communautés de la diaspora, des dissidents, des défenseurs des droits de l'homme, des représentants de la société civile et des minorités ethniques en Europe; prie instamment les États membres de garantir la sécurité des ressortissants étrangers sur le sol de l'Union, et les invite à améliorer la collecte de renseignements et l'application de la loi en cas d'ingérence étrangère;

[1 bis] Compromised Space: Foreign State Reprisals against Unrepresented Diplomats in Europe - (Organisation des nations et des peuples non représentés, UNPO) https://unpo.org/downloads/2696.pdf

Or. en

Amendement 794
Javier Zarzalejos

Proposition de résolution
Paragraphe 74 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	74 bis. demande la mise en place de procédures de diligence raisonnée permettant aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche européens de vérifier le financement

étranger des projets et d'évaluer les risques en matière de sécurité, d'influence négative ou de désinformation qui y sont liés;

Or. es

Amendement 795
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;	***supprimé***

Or. en

Amendement 796
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne ***et par les allégations d'opérations de police illégales sur sol étranger, au mépris de la coopération bilatérale en matière policière et judiciaire; souligne que les activités policières transnationales font partie intégrante de l'activité des services de renseignements chinois à l'étranger; condamne la pratique consistant à***

menacer directement les personnes qui vivent en Europe ou à emprisonner des proches en Chine dans le but de contraindre les ressortissants ayant émigré à l'étranger à revenir au pays; invite les autorités nationales ***et la Commission à enquêter sur la présence alléguée de postes de police chinois à l'étranger opérant sur leur territoire et au sein de l'Union,*** à coordonner leurs réponses à cette question ***et à prendre les mesures appropriées***; ***invite également les États membres à fermer rapidement les postes de police susmentionnés et à exiger des autorités et des ambassades chinoises dans les États membres de l'Union qu'elles respectent les normes et procédures internationales;***

Or. en

Amendement 797
Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question; ***s'inquiète du fait que certains États membres n'avaient connaissance ni des activités ni de la présence sur leur territoire de ces postes de police chinois à l'étranger, ainsi que de leur refus d'enquêter après en avoir été informés; répète que ces établissements font peser une menace sur la sécurité nationale de ces États membres et de l'Union en général;***

Or. en

Amendement 798
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; ***invite*** les autorités nationales ***à coordonner leurs réponses à cette question***;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; ***prie instamment*** les autorités nationales ***de veiller à interdire la présence de ces postes de police étrangers sur le territoire de l'Union***;

Or. en

Amendement 799
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question ***afin de les interdire***;

Or. fr

Amendement 800
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois ***illégaux*** à l'étranger au sein de l'Union européenne; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à cette question;

Or. en

Amendement 801
Isabel Wiseler-Lima, Vladimír Bilčík

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; ***invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses*** à cette question;	75. se déclare préoccupé par les derniers rapports concernant l'établissement de postes de police chinois à l'étranger au sein de l'Union européenne; ***préconise des mesures coordonnées au niveau de l'Union et des États membres pour répondre*** à cette question;

Or. en

Amendement 802
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 75 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	75 bis. dénonce les signes d'ingérence en provenance de Turquie et les persécutions que subissent les militants politiques, les chefs de file de l'opposition et des minorités au sein de l'Union; condamne la politique turque de chantage à l'égard de la Suède en ce qui concerne son adhésion à l'OTAN; invite les autorités nationales à coordonner leurs réponses à

cette question; relève que la criminalité organisée s'est invitée dans la campagne de répression menée par la Turquie et l'Azerbaïdjan;

Or. en

Amendement 803
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 75 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	75 ter. condamne la nouvelle proposition de loi turque sur la désinformation, qui représente une grave menace pour la liberté d'expression dans le pays;

Or. en

Amendement 804
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 75 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	75 quater. s'inquiète de l'ingérence d'organisations islamistes dans les institutions de l'Union, avec le soutien d'États étrangers; demande instamment aux institutions de l'Union de cesser toute coopération avec les organisations dont le but est de diffuser l'idéologie islamiste radicale et qui sont manipulées par des acteurs étrangers, et tout financement de ces organisations;

Or. en

Amendement 805

Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États ***autoritaires*** étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; ***appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;***	76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage;

Or. en

Amendement 806
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; ***appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le***	76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; invite les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de

personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite ***en outre*** les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;

rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;

Or. fr

Amendement 807
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. dit son inquiétude quant ***aux activités d'influence croissante*** des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; ***invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;***	76. dit son inquiétude quant ***à l'influence et aux ingérences croissantes*** des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail;

Or. en

Amendement 808
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa,

Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; ***demande à nouveau aux autorités nationales*** de réexaminer et ***d'actualiser leur*** cadre de lutte contre l'espionnage; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;	76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; ***salue la volonté du ministère de la Justice belge*** de réexaminer et ***de moderniser le*** cadre ***réglementaire*** de lutte contre l'espionnage ***et demande à ce que le centre de situation et du renseignement de l'UE (INTCEN) soit doté de capacités accrues pour mener à bien sa mission de contre-espionnage***; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles biométriques plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;

Or. en

Amendement 809
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau	76. dit son inquiétude quant aux activités d'influence croissante des agences de renseignement d'États autoritaires étrangers au sein de l'Union, et en particulier à Bruxelles; demande à nouveau

aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles ***biométriques*** plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;

aux autorités nationales de réexaminer et d'actualiser leur cadre de lutte contre l'espionnage; appelle à une plus grande vigilance des autorités chargées de l'immigration lorsqu'elles contrôlent le personnel d'entreprises étrangères, telles que TASS et COSCO, provenant de pays à haut risque, pour les demandes de visas de travail; invite en outre les autorités chargées de l'immigration à mettre en place des contrôles plus stricts afin de rendre plus difficiles les déplacements des agents de renseignement étrangers utilisant de fausses identités;

Or. en

Amendement 810
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 76 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	76 bis. rappelle que le Kremlin utilise les événements commémoratifs, les reliques et les symboles des régimes communistes totalitaires pour déformer l'histoire européenne et le souvenir d'événements historiques tels que la Seconde Guerre mondiale et imposer ses récits historiques aux États membres de l'Union; souligne à cet égard qu'il est nécessaire de sensibiliser aux crimes commis par les régimes communistes au moyen de campagnes publiques financées par l'Union, de systèmes d'éducation nationaux et de soutien européen aux activités de recherche et de documentation, en particulier dans les pays communistes, pour contrer le discours du Kremlin;

Or. en

Amendement 811
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 76 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	76 bis. est profondément préoccupé de constater qu'une récente enquête du New York Times accuse le Mouvement impérial russe, un groupuscule suprémaciste, d'avoir organisé une campagne d'envoi de lettres piégées à des personnalités espagnoles à la fin de l'année 2022, avec l'aide du GRU, le service de renseignement militaire russe;

Or. en

Amendement 812
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 76 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	76 ter. met en garde contre la menace de l'espionnage qui plane sur les aéroports français, dont ceux de Bordeaux, de Brest, de Quimper, de Toulouse et de Strasbourg, qui font appel aux services de la société d'équipement chinoise Nuctech, proche du pouvoir chinois et rattachée à son complexe militaro-industriel, pour le contrôle des bagages; souligne que Nuctech est présente dans 26 des 27 États membres de l'Union, alors que la Lituanie, les États-Unis et le Canada lui ont fermé les portes de leurs marchés publics;

Or. en

Amendement 813
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. invite les partis politiques et les gouvernements de l'Union européenne à apporter une réponse forte aux campagnes d'intimidation menées contre les députés du Parlement européen; invite l'administration du Parlement à élaborer une procédure institutionnalisée à mettre en place lorsque de telles campagnes contre des représentants élus de l'Union se produisent;	77. invite les partis politiques et les gouvernements de l'Union européenne à apporter une réponse forte aux campagnes d'intimidation menées contre les députés du Parlement européen; invite l'administration du Parlement à élaborer une procédure institutionnalisée à mettre en place lorsque de telles campagnes contre des représentants élus de l'Union se produisent; ***appelle à un renforcement du rôle du centre de situation et du renseignement de l'UE (INTCEN) en tant que service de renseignement coordonné au niveau de l'Union, afin d'approfondir la coopération avec les autorités nationales et de rendre le flux d'informations émanant de ces autorités plus efficace;***

Or. en

Amendement 814
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. invite les partis politiques ***et les gouvernements*** de l'Union européenne à apporter une réponse forte aux campagnes ***d'intimidation*** menées contre les députés ***du*** Parlement ***européen***; invite l'administration du Parlement à élaborer une procédure institutionnalisée à mettre en place lorsque de telles campagnes contre des représentants élus de l'Union se	77. invite les partis politiques de l'Union européenne à apporter une réponse forte aux campagnes ***de discours de haine et de harcèlement*** menées contre les députés ***au*** Parlement; invite l'administration du Parlement ***européen*** à élaborer une procédure institutionnalisée à mettre en place lorsque de telles campagnes contre des représentants élus de

produisent;	l'Union se produisent;

Or. en

Amendement 815
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de ***l'attaque*** injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre ***temporairement*** la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de ***la guerre d'agression*** injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente ***et au respect*** de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie***, ainsi que l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au service de renseignement de l'armée russe (GRU)***; ***condamne fermement l'ouverture d'un bureau de RT (anciennement Russia Today) à Belgrade et le lancement de son service d'information en ligne en langue serbe, permettant ainsi à cet acteur malveillant de répandre sa désinformation dans l'ensemble de la région; prie instamment, dans ce contexte, les autorités serbes de s'aligner sur la décision du Conseil relative à la***

	suspension des activités de radiodiffusion de Sputnik et de RT;
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 816
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. ***se félicite des*** sanctions ***prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre*** la diffusion de certaines chaînes ***de propagande*** à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine ***et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions***; ***invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les*** États membres ***pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie***;	78. ***exprime les préoccupations que lui inspire la décision de recourir aux*** sanctions ***de l'Union dans le but de restreindre*** la diffusion de certaines chaînes ***de médias*** à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine; ***fait observer que l'Union n'a pas vocation à réglementer les médias et qu'il appartient aux régulateurs indépendants des*** États membres ***d'octroyer les licences audiovisuelles***;
[18] ***Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.***	

Or. en

Amendement 817
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; ***se réjouit de ce que certains pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'Union se soient positionnés dans ce sens;*** invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie; ***condamne l'ouverture d'un bureau de RT (anciennement Russia Today) à Belgrade et le lancement de son service d'information en ligne en langue serbe; prie instamment les autorités serbes de lutter contre les menaces hybrides et de s'aligner sur la décision du Conseil relative à la suspension des activités de radiodiffusion de Sputnik et de RT;***
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 818
Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie; ***regrette que ces chaînes puissent encore diffuser leurs contenus sous de faux pseudonymes ou par l'intermédiaire d'autres canaux de l'Union;***
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 819
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie; ***demande que soit également inclue l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au GRU, comme il l'a exprimé dans sa résolution de mai 2022;***
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 820
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à	78. se félicite des sanctions prises à

l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie***, et les principales figures de la propagande du Kremlin dans la liste des personnalités sanctionnées par l'Union***;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 821
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité

de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite ***et l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au service de renseignement de l'armée russe (GRU),*** dans la série de sanctions contre la Russie;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 822
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution

78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel

Amendement

78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel

le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite ***et l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au service de renseignement de l'armée russe (GRU),*** dans la série de sanctions contre la Russie;

[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 823
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution

78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;

Amendement

78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite ***et l'«agence de presse» InfoRos, affiliée au service de***

	renseignement de l'armée russe (GRU), dans la série de sanctions contre la Russie;
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 824
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de l'attaque injustifiée et illégale de la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite ***et l'agence InfoRos, affiliée au service de renseignement de l'armée russe (GRU),*** dans la série de sanctions contre la Russie;
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 825
Beata Szydło, Ryszard Czarnecki
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de ***l'attaque*** injustifiée et illégale ***de*** la Russie contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;	78. se félicite des sanctions prises à l'échelle de l'Union et de la capacité des décideurs européens à agir rapidement pour restreindre la diffusion de certaines chaînes de propagande à la suite de ***la guerre d'agression*** injustifiée et illégale ***que*** la Russie ***mène*** contre l'Ukraine et met en évidence la nécessité de veiller à la mise en œuvre cohérente de ces sanctions; invite la Commission à coopérer plus étroitement avec les États membres pour l'imposition et la mise en œuvre des sanctions; approuve l'arrêt du Tribunal du 27 juillet 2022 dans l'affaire T-125/22 RT France[18], dans lequel le Tribunal a rejeté l'argument de RT selon lequel l'interdiction de diffusion est illégale, ce qui a donc confirmé l'interdiction de diffusion de contenu imposée à RT France; invite la Commission et le Conseil à inclure la radiodiffusion par satellite dans la série de sanctions contre la Russie;
[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.	[18] Arrêt du 27 juillet 2022, RT France/Conseil, T-125/22, ECLI:EU:T:2022:483.

Or. en

Amendement 826
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande toutefois d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de traiter ces violations;	***supprimé***

Or. en

Amendement 827
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande toutefois d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de ***traiter*** ces violations;	79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande toutefois d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de ***poursuivre les auteurs de*** ces violations***, et demande que l'INTCEN de l'UE soit doté de ressources accrues pour contribuer à l'élaboration et à l'application des sanctions de l'Union, et, avec le concours de l'unité conjointe de cybersécurité de l'Union, pour améliorer l'échange d'informations médicolégales et coordonner plus efficacement la politique de répartition des compétences***;

Or. en

Amendement 828
Maite Pagazaurtundúa, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande ***toutefois*** d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de traiter ces violations;	79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande***, à la lumière de ce rapport et de ses conclusions, que la liste des infractions pénales de l'UE soit mise à jour, et*** d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de traiter ces violations;

Or. en

Amendement 829
Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; ***demande toutefois d'envisager l'extension des compétences du Parquet européen afin de traiter ces violations;***	79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union;

Or. es

Amendement 830
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande toutefois d'envisager l'extension des compétences ***du Parquet européen*** afin de traiter ces violations;	79. se félicite de la proposition de la Commission visant à harmoniser les infractions pénales et les sanctions appliquées en cas de violation des mesures restrictives de l'Union; demande toutefois d'envisager l'extension des compétences ***d'Eurojust*** afin de traiter ces violations;

Or. en

Amendement 831
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 79 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	79 bis. dit son inquiétude quant à l'augmentation de la manipulation des systèmes d'identification automatique (Automatic Identification System, AIS) pour détourner les coordonnées GPS et modifier la position des navires, ce qui permet à certains acteurs de contourner les sanctions; invite la Commission à appliquer des protocoles de sécurité AIS plus rigoureux et demande à ce que la technologie d'usurpation AIS soit intégrée au régime UE de contrôle des exportations à double usage;

Or. en

Amendement 832
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 79 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

79 bis. estime qu'il convient d'harmoniser davantage les réglementations nationales afin d'interdire le financement des activités politiques destinées à troubler l'ordre démocratique;

Or. en

Amendement 833
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	***supprimé***

Or. en

Amendement 834
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride et ***la boîte à outils cyberdiplomatique*** de l'Union ***et*** traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, ainsi que des mesures visant à renforcer, selon le principe d'attribution, les compétences respectives des institutions européennes et des gouvernements nationaux***; ***fait observer que la valeur ajoutée qu'apporteront la boîte à outils hybride et la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères, par rapport à la boîte à outils cyberdiplomatique, résidera dans des normes communes visant à favoriser le comportement responsable des États et des acteurs non-étatiques, qui offrent une interprétation plus poussée de ce qui constitue une violation des principes du droit international, tels que la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État membre;***

Or. en

Amendement 835
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; ***invite à cet égard les États membres à envisager la possibilité de recourir au vote à la majorité pour sanctionner les États à haut risque; demande aux États membres et à la Commission de réfléchir à la manière de contrer la désinformation provenant d'acteurs individuels au sein de l'Union, tels que les influenceurs sur les médias sociaux ou les responsables politiques qui font la promotion de la désinformation pour le compte d'États à haut risque, etc; insiste sur la nécessité d'élaborer, éventuellement, un régime de sanctions pour punir les auteurs de ces actes dans l'Union;***

Or. en

Amendement 836
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères ***et que les mesures devraient être appliquée de façon solidaire entre les Etats membres sur la base du principe qu'une ingérence contre un est une ingérence contre tous***; ***;***

Or. fr

Amendement 837
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter

spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;

spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, assorti de processus efficaces aux fins de la négociation de sanctions communes à l'Union, ainsi que des lignes directrices concernant les sanctions nationales contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères***;

Or. en

Amendement 838
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette

boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; ***ainsi que des mesures visant à renforcer, selon le principe d'attribution, les compétences respectives des institutions européennes et des gouvernements nationaux;***

Or. en

Amendement 839
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, ainsi que des mesures visant à renforcer, selon le principe d'attribution, les compétences respectives des institutions européennes et des gouvernements nationaux***;

Or. en

Amendement 840
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, ainsi que des mesures visant à renforcer, selon le principe d'attribution, les compétences respectives des institutions européennes et des gouvernements nationaux***;

Or. en

Amendement 841
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère;	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère;

relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;

relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, ainsi que des mesures visant à renforcer, selon le principe d'attribution, les compétences respectives des institutions européennes et des gouvernements nationaux***;

Or. en

Amendement 842
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations	80. réitère son appel à imposer des coûts aux auteurs d'ingérence étrangère***, sur la base d'une imputation efficace des responsabilités***; relève la réflexion en cours, fondée sur les conclusions du Conseil de juin 2022, concernant la préparation d'une boîte à outils, qui devrait compléter la boîte à outils hybride de l'Union et traiter spécifiquement des activités impliquant la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, c'est-à-dire des activités qui ont des conséquences sur le déroulement et le résultat du processus démocratique; note

de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;	que la boîte à outils destinée à la lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères devait être prête à l'automne 2022; croit fermement que cette boîte à outils devrait inclure un régime de sanctions spécifique pour les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;

Or. en

Amendement 843
Radka Maxová

Proposition de résolution
Paragraphe 80 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. réaffirme que les capacités de défense de l'Union peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre l'influence étrangère; prend note du discours revendiquant la dépendance de l'Union à l'égard des États-Unis en matière de capacités de défense; demande par conséquent, afin de contrer ces discours, à ce que la base industrielle et technologique de défense européenne soit renforcée, et les lacunes au chapitre des investissements dans la défense comblées; salue la proposition de la Commission relative à un règlement du Parlement européen et du Conseil établissant l'acte relatif au renforcement de l'industrie européenne de la défense par la passation de marchés publics (EDIRPA) pour la période 2022-2024 et les plans pour un programme européen d'investissement dans le domaine de la défense plus ambitieux;

Or. en

Amendement 844
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 80 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. 80bis. Demande aux Etats membres de compléter leur législation pénale afin d'y introduire l'infraction d'ingérence ; félicite la Belgique de l'introduire dans son projet de réforme du Code pénal, ce qui permettra de mieux protéger les institutions européennes présentes sur son territoire; demande à la Commission de proposer d'harmoniser les législations nationales applicables dans ce cadre ;

Or. fr

Amendement 845
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 80 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. répète qu'une stratégie de dissuasion globale requiert un cadre global qui dresse un meilleur état des lieux de la situation et favorise le partage des renseignements sur les menaces par l'intermédiaire d'un centre public-privé d'échange et d'analyse d'information (ISAC) consacré à la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, pour être en mesure de déceler les comportements malveillants et, partant, de permettre au Service européen pour l'action extérieure de sanctionner toute violation en se servant des boîtes à outils en sa possession;

Or. en

Amendement 846
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 80 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. réaffirme les moyens importants dont dispose l'Union pour se défendre contre les campagnes de désinformation et contre l'ingérence étrangère; demande à cet égard la mobilisation de financements suffisants et le comblement des éventuels vides juridiques dans la législation et des lacunes au chapitre des investissements;

Or. en

Amendement 847
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 80 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	80 bis. invite les États membres et la Commission à élaborer d'urgence des méthodes et un cadre permettant d'imputer l'ingérence étrangère et les attaques hybrides à leurs responsables;

Or. en

Amendement 848
Anna Bonfrisco, Silvia Sardone, Marco Zanni, Marco Campomenosi

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. s'inquiète des tentatives de la	81. s'inquiète des tentatives de la

Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;

Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit; ***estime que la collaboration étroite avec les pays partageant la même approche est nécessaire pour définir des normes et règles ambitieuses et pour faire fonctionner le multilatéralisme de la sécurité et construire un monde plus stable et pacifique;***

Or. it

Amendement 849
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. s'inquiète des tentatives ***de la Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho,*** de manipuler le discours sur la sécurité	81. s'inquiète des tentatives ***antagonistes*** de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, ***en ce qui concerne notamment***

alimentaire et énergétique mondiale, ***en imputant à l'Occident la responsabilité de*** la flambée des prix des denrées alimentaires ***en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays***; invite par conséquent ***le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés*** dans le Sud***, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit***;

la flambée des prix des denrées alimentaires ***à la suite de l'invasion russe en Ukraine et de la réponse de l'Union; prédit que les efforts de propagande et la guerre de l'information se poursuivront aussi longtemps que durera le conflit***; ***recommande dès lors à l'Union et aux États membres d'explorer toutes les voies possibles pour la paix et de poursuivre les efforts pour mettre un terme immédiat à la guerre;*** invite par conséquent ***l'Union et les États membres à s'abstenir de toute tentative de réécrire ou de manipuler le discours sur la guerre*** dans le Sud ***et dans les pays qui ont adopté une position neutre***;

Or. en

Amendement 850
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la	81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la

perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;

perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit; ***demande au Conseil, face à ce fléau, d'étendre le mandat politique du Service européen pour l'action extérieure, consistant à surveiller et à dénoncer les activités de manipulation de l'information et d'ingérence russes, à la surveillance et à la dénonciation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence chinoises;***

Or. en

Amendement 851
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la	81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont les canaux de communication chinois se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud ***et dans certains pays candidats et candidats potentiels***; rappelle

perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;

que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;

Or. en

Amendement 852
Beata Szydło, Ryszard Czarnecki
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Paragraphe 81

Proposition de résolution	*Amendement*
81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont ***les*** canaux de communication ***chinois*** se sont fait l'écho, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la	81. s'inquiète des tentatives de la Russie, dont ***d'autres*** canaux de communication se sont fait l'écho***, notamment des chaînes chinoises et Al Jazeera***, de manipuler le discours sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, en imputant à l'Occident la responsabilité de la flambée des prix des denrées alimentaires en raison des sanctions qu'il a prises contre elle; insiste sur le fait que ces récits manipulés ont gagné en popularité, principalement dans les pays du Sud; rappelle que la Russie est seule responsable de la perturbation de la production et du commerce agricoles de l'Ukraine en raison de la guerre d'agression qu'elle mène contre ce pays; invite par conséquent le Service européen pour l'action extérieure à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre

Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;	la diffusion de récits manipulés dans le Sud, propagés par la Russie et la Chine, notamment en renforçant les outils et les ressources de ses missions et opérations du domaine de la PESC et de la PSDC, et par une coopération et une coordination accrues avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit;

Or. en

Amendement 853
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 81 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 bis. condamne les tentatives persistantes de la Russie d'exercer une influence sur la région des Balkans occidentaux, en exploitant et en exacerbant les clivages culturels, ethniques et religieux, ainsi qu'en déstabilisant les forces pro-démocratiques, et qui, soyons clairs, s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à promouvoir l'autoritarisme en Europe; prend note également des messages pro-russes diffusés par des médias serbes et hongrois dans les Balkans occidentaux, ainsi que des rapports faisant état des tentatives délibérées du commissaire au voisinage et à l'élargissement de contourner et de saper le caractère central des réformes démocratiques et de l'état de droit dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 854
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 81 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 bis. dénonce avec force la surveillance qu'exerce Israël au moyen d'outils technologiques sur le peuple palestinien, afin de réprimer et de contrôler toute forme d'activisme politique; fait observer que ces technologies de surveillance ont été vendues à des pays tiers et ont servi à espionner des responsables politiques de l'opposition, des journalistes et des activistes sociaux et politiques, y compris à l'intérieur de l'Union; rappelle que l'Union et Israël collaborent dans les domaines de la recherche et du développement de technologies militaires et de surveillance, et demande par conséquent la suspension de la participation israélienne à des programmes de l'Union tels que le programme Horizon Europe;

Or. en

Amendement 855
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 81 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 bis. estime qu'il est nécessaire d'assurer davantage de cohérence au sein des institutions européennes pour ce qui concerne la coordination de l'action extérieure de l'Union, en prévoyant une subdivision plus claire et transparente des rôles et du leadership entre la Commission, le Conseil, le SEAE et le Parlement afin de réduire leur vulnérabilité aux ingérences étrangères, éviter la multiplication des organismes et instruments et garantir le caractère

cohérent et incisif de l'action extérieure de l'Union;

Or. it

Amendement 856
Anna Bonfrisco, Silvia Sardone, Marco Zanni, Marco Campomenosi

Proposition de résolution
Paragraphe 81 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 bis. déplore la diffusion de la désinformation et l'usage oppressif d'Internet par l'Iran pour cacher les graves violations des droits humains, la violence contre les manifestants et les abus; salue la capacité des manifestants opposés au régime, notamment des femmes et des jeunes filles, à faire connaître la vérité sur les crimes commis par les autorités iraniennes;

Or. it

Amendement 857
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 81 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 bis. rappelle que de nombreuses campagnes de désinformation et de propagande financées par des États à des fins de manipulation ciblent les pays qui opèrent des choix stratégiques en ce qui concerne leurs processus de réforme démocratique et leur orientation pro-européenne;

Or. en

Amendement 858
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 81 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 ter. reproche à la Serbie de ne pas avoir pris de sanctions à l'encontre de la Russie et de ne pas s'être alignée sur la politique étrangère de l'Union, malgré le signal positif émis par l'alignement de la plupart des pays des Balkans sur la politique étrangère de l'Union et concernant la lutte contre l'influence russe; se dit préoccupé par de récentes conclusions selon lesquelles la Serbie serait le pays de la région des Balkans occidentaux le plus vulnérable à l'influence d'acteurs étrangers malveillants, en particulier à l'influence russe et chinoise, et de la tendance du gouvernement serbe à présenter publiquement la Russie de plus en plus comme un partenaire clé, ce qui lui aura permis de retourner l'opinion publique, les sondages révélant que la Russie est mieux perçue que l'Union et les États-Unis; dénonce la présence importante de médias d'État russes, tels que RT et Sputnik, dans les Balkans occidentaux, principalement en Serbie, ainsi que la forte médiatisation de la guerre russe en Ukraine par des organes de presse de la Republika Srbska, qui non seulement impriment largement les revendications et les déclarations de Vladimir Poutine en première page, mais adoptent également une attitude pro-russe et dépeignent l'Ukraine comme l'agresseur;

Or. en

Amendement 859

Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 81 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	81 quater. regrette l'absence de progrès et la lenteur persistante du processus d'élargissement dans les Balkans occidentaux, qui s'expliquent notamment par le récent blocage du processus d'adhésion de la Macédoine du Nord et de l'Albanie par deux États membres de l'Union, entraînant de ce fait une diminution du soutien de l'Union et la frustration parmi les populations des Balkans occidentaux; déplore que les États membres tournent les questions bilatérales à leur avantage, en contradiction avec l'esprit des traités de l'Union, ce qui a permis à la Russie d'exploiter ces frustrations en exacerbant le sentiment anti-européen;

Or. en

Amendement 860
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission d'assouplir les restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	***supprimé***

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement

européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 861
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission d'assouplir les restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	***supprimé***

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 862
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution

Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission d'assouplir les restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	***supprimé***

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 863
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission d'assouplir les restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des ***partenaires*** partageant les mêmes valeurs;	82. demande à la Commission d'assouplir les restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des ***démocraties alliées privilégiées*** partageant les mêmes valeurs***, pour autant que la protection des données à caractère personnel des citoyens de l'Union n'en soit pas affectée***;

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement

européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 864
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission ***d'assouplir les restrictions*** du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) ***en matière de*** partage des données ***afin*** de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	82. demande à la Commission ***de proposer des modifications*** du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) ***pour permettre, si nécessaire, un*** partage des données ***dans le but exclusif de*** de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs ***et le même degré de protection des données personnelles***;
[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).	[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. fr

Amendement 865
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission ***d'assouplir les restrictions du*** règlement général sur la protection des données[19] (RGPD)***en matière de*** partage des ***données*** afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	82. demande à la Commission ***de préciser si et de quelle manière le*** règlement général sur la protection des données[19] (RGPD)***restreint le*** partage des ***informations sur les menaces entre les acteurs publics et les acteurs privés de l'Union*** afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;
[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).	[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 866
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 82

Proposition de résolution	*Amendement*
82. demande à la Commission ***d'assouplir les*** restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;	82. demande à la Commission ***de résister aux appels à un assouplissement des*** restrictions du règlement général sur la protection des données[19] (RGPD) en matière de partage des données afin de lutter contre la manipulation de l'information, en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

[19] Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

Or. en

Amendement 867
Laura Ferrara, Mario Furore, Sabrina Pignedoli, Fabio Massimo Castaldo, Tiziana Beghin, Maria Angela Danzì

Proposition de résolution
Paragraphe 82 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	82 bis. demande une application plus rigoureuse des critères pour suspendre ou révoquer des accords avec des pays tiers, comme dans le cas de violations des droits humains; estime que l'application discrétionnaire de ces critères telle qu'elle est pratiquée actuellement expose l'Union aux ingérences étrangères;

Or. it

Amendement 868
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non	***supprimé***

membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. fr

Amendement 869
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de	***supprimé***

l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 870
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin	83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance ***de concevoir cette stratégie comme un projet géopolitique destiné à réaliser des investissements stratégiques qui répondent aux besoins de l'Europe en matière de transition verte et numérique, à travers notamment l'établissement d'un lien étroit avec la réglementation européenne sur les matières premières critiques et le règlement européen sur les semi-conducteurs, et que la Commission énonce clairement les priorités de la stratégie «Global Gateway» et apporte des précisions quant à la manière dont les***

de garantir la protection des droits fondamentaux;

fonds publics et privés seront mobilisés et à la manière dont l'Union entend établir des consultations structurées avec ses partenaires, et, pour éviter de s'engager imprudemment, quant aux mesures concrètes qui seront prises pour atteindre ces objectifs; estime qu'il est impératif d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 871
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour ***lutter contre*** l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne ***face à la Russie et à la Chine***; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action	83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour ***consolider l'engagement positif de l'Union auprès de ses partenaires des pays en développement et les relations commerciales qu'elle entretient avec eux, en réponse à*** l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et ***à celle*** d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne;

coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 872
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner	83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme ***la Russie et*** l'Iran, et établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir ***un contrôle démocratique approprié, la participation pleine et entière du Parlement européen et*** une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le

avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 873
Sunčana Glavak

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, ***et*** établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;	83. estime que la stratégie «Global Gateway» sera un outil géopolitique important pour lutter contre l'influence de la Chine, par l'intermédiaire de son initiative «Belt and Road» (les nouvelles routes de la soie), et d'autres pays non membres de l'Union européenne, comme l'Iran, établir une relation de confiance avec les pays non membres de l'Union européenne ***et accroître la confiance dans les pays candidats*** afin de renforcer l'image de l'Union européenne face à la Russie et à la Chine; estime qu'il est de la plus haute importance d'agir en tant que «Équipe Europe» dans la mise en œuvre de la stratégie et de garantir une action coordonnée entre toutes les institutions de l'Union, les États membres de l'Union et également avec le secteur privé européen; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à coopérer étroitement et à se coordonner avec d'autres initiatives de connectivité faisant intervenir des partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, afin de garantir la protection des droits fondamentaux;

Or. hr

Amendement 874
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 83 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	83 bis. déplore les ingérences malveillantes et les menaces hybrides en provenance de pays tiers malveillants; reconnaît que l'État démocratique de Taïwan se trouve à l'avant-garde de la lutte contre les situations de zone grise, qui profitent principalement à la Chine; applaudit les efforts déployés par les autorités taïwanaises pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence chinoises; encourage l'Union et ses États membres à approfondir la coopération avec Taïwan pour lutter contre les campagnes de désinformation et les opérations d'ingérence; est favorable à l'intensification de la coopération entre les organismes publics, les ONG et les groupes de réflexion européens et taïwanais concernés dans ces domaines;

Or. en

Amendement 875
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone

Proposition de résolution
Paragraphe 83 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	83 bis. souligne que toute autocensure européenne en réponse aux menaces venant de Pékin serait extrêmement préoccupante; insiste, dans ce sens, sur l'importance de renforcer la coopération

avec Taïwan, au moyen notamment d'échanges et de visites parlementaires, à l'instar de la mission officielle de trois jours de la commission INGE à Taïwan qui avait pour objectif de débattre de la désinformation et de l'intervention électorale étrangère, défiant ainsi la pression exercée par la Chine;

Or. en

Amendement 876
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 83 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	83 bis. insiste sur la possibilité pour l'Union d'envisager de contribuer à la création d'une communauté de vérificateurs de faits et à l'élaboration de normes de qualité mondiales en matière de vérification des faits, inspirées du «European Code of Standards for Independent Fact-Checking Organisations» (Code européen de normes à l'intention des organismes indépendants de vérification des faits); estime en outre qu'il y a lieu que l'Union soutienne les efforts en matière de vérification des faits dans les pays candidats et les pays de l'élargissement;

Or. en

Amendement 877
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 84

Proposition de résolution	*Amendement*
84. soutient fermement les travaux	***supprimé***

effectués par les task forces géographiques StratCom du Service européen pour l'action extérieure et se félicite de la task force South, qui est chargée de décrire le paysage des menaces dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de mettre au point des outils et des techniques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères dans cette région; soutient également les travaux du StratCom du Service européen pour l'action extérieure visant à renforcer les capacités des missions et opérations tirés de la PESC et de la PSDC et celles des délégations de l'Union pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; estime toutefois qu'il conviendrait d'allouer davantage de moyens pour appuyer ces travaux, tant au siège du Service européen pour l'action extérieure que sur le terrain;

Or. en

Amendement 878
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 84

Proposition de résolution	*Amendement*
84. soutient fermement les travaux effectués par les task forces géographiques StratCom du Service européen pour l'action extérieure et se félicite de la task force South, qui est chargée de décrire le paysage des menaces dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de mettre au point des outils et des techniques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères dans cette région; soutient également les travaux du StratCom du Service européen pour l'action	84. soutient fermement les travaux effectués par les task forces géographiques StratCom du Service européen pour l'action extérieure et se félicite de la task force South, qui est chargée de décrire le paysage des menaces dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de mettre au point des outils et des techniques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères dans cette région; soutient également les travaux du StratCom du Service européen pour l'action

extérieure visant à renforcer les capacités des missions et opérations tirés de la PESC et de la PSDC et celles des délégations de l'Union pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; estime toutefois qu'il conviendrait d'allouer davantage de moyens pour appuyer ces travaux, tant au siège du Service européen pour l'action extérieure que sur le terrain;

extérieure visant à renforcer les capacités des missions et opérations tirés de la PESC et de la PSDC et celles des délégations de l'Union pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères***, ainsi que contre les discours manipulés dont l'Union fait l'objet***; estime toutefois qu'il conviendrait d'allouer davantage de moyens pour appuyer ces travaux, tant au siège du Service européen pour l'action extérieure que sur le terrain; ***souligne qu'il est nécessaire de renforcer davantage les capacités, et notamment de dispenser une formation adaptée au personnel des missions et opérations relevant de la PSDC, d'améliorer le partage des connaissances et la coordination avec les autres missions, opérations et délégations de l'Union, d'associer plus activement les médias et la société civile locale, ainsi que d'assurer une communication proactive et réactive dans les langues locales;***

Or. en

Amendement 879
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 84

Proposition de résolution	*Amendement*
84. soutient fermement les travaux effectués par les task forces géographiques StratCom du Service européen pour l'action extérieure et se félicite de la task force South, qui est chargée de décrire le paysage des menaces dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de mettre au point des outils et des techniques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères dans cette région; soutient également les travaux du StratCom du Service européen pour l'action	84. soutient fermement les travaux effectués par les task forces géographiques StratCom du Service européen pour l'action extérieure et se félicite de la task force South, qui est chargée de décrire le paysage des menaces dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et de mettre au point des outils et des techniques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères dans cette région; soutient également les travaux du StratCom du Service européen pour l'action

extérieure visant à renforcer les capacités des missions et opérations tirés de la PESC et de la PSDC et celles des délégations de l'Union pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; estime toutefois qu'il conviendrait d'allouer davantage de moyens pour appuyer ces travaux, tant au siège du Service européen pour l'action extérieure que sur le terrain;	extérieure visant à renforcer les capacités des missions et opérations tirés de la PESC et de la PSDC et celles des délégations de l'Union pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; estime toutefois qu'il conviendrait d'allouer davantage de moyens pour appuyer ces travaux, tant au siège du Service européen pour l'action extérieure que sur le terrain***, et d'étendre le mandat politique de la task force StratCom du Service européen pour l'action extérieure à la surveillance et à la dénonciation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence provenant de la République populaire de Chine***;

Or. en

Amendement 880
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 84 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	84 bis. s'inquiète de la montée de la désinformation, notamment promue par la Russie, à l'égard des actions de l'Union européenne et de ses Etats membres en Afrique sub-saharienne, notamment au Mali, en République centre-africaine ou au Burkina Faso ; s'inquiète aussi de la présence de la milice Wagner dans certains Etats africains et de ses tentatives de promouvoir de fausses informations sur l'action des forces françaises et européennes ; demande au Stratcom du Service européen d'action extérieure de renforcer son action à l'égard de l'Afrique sub-saharienne et que des moyens suffisants lui soient alloués;

Or. fr

Amendement 881
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 85

Proposition de résolution	*Amendement*
85. ***voit d'un bon œil les*** mécanismes de coopération mis en place avec les États-Unis, tels que la coopération actuelle entre l'Union et les États-Unis au sein du Conseil du commerce et des technologies***; prend note avec intérêt de la déclaration commune à l'issue du Conseil du commerce et des technologies du 5 décembre 2022, dans laquelle il est notamment indiqué que le groupe de travail 5 sur la gouvernance des données et les plateformes technologiques et le groupe de travail 6 sur l'utilisation abusive des technologies menaçant la sécurité et les droits de l'homme «se coordonnent pour comprendre la propagation de la manipulation de l'information et de l'ingérence russe et pour lutter contre celle-ci, en particulier dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, et de ses répercussions sur les pays tiers, notamment en Afrique et en Amérique latine»***; se félicite de la volonté de la Commission d'informer régulièrement le Parlement sur les travaux du Conseil du commerce et des technologies et demande la poursuite des efforts pour relever les défis communs dans ces domaines; invite en outre la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à intensifier les travaux avec ***les États-Unis*** sur le partage des meilleures pratiques et des connaissances opérationnelles, ainsi que sur l'élaboration de définitions et d'approches communes;	85. ***prend acte des*** mécanismes de coopération mis en place avec les États-Unis, tels que la coopération actuelle entre l'Union et les États-Unis au sein du Conseil du commerce et des technologies***, invite à la multiplication de ces coopérations avec d'autres puissances pour faire renaître la diplomatie des États-membres***; se félicite de la volonté de la Commission d'informer régulièrement le Parlement sur les travaux du Conseil du commerce et des technologies et demande la poursuite des efforts pour relever les défis communs dans ces domaines; invite en outre la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à intensifier les travaux avec ***le plus de pays tiers possible*** sur le partage des meilleures pratiques et des connaissances opérationnelles, ainsi que sur l'élaboration de définitions et d'approches communes;

Or. fr

Amendement 882
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 85

Proposition de résolution	*Amendement*
85. ***voit d'un bon œil les*** mécanismes de coopération mis en place avec les États-Unis, tels que la coopération actuelle entre l'Union et les États-Unis au sein du Conseil du commerce et des technologies; prend note avec intérêt de la déclaration commune à l'issue du Conseil du commerce et des technologies du 5 décembre 2022, dans laquelle il est notamment indiqué que le groupe de travail 5 sur la gouvernance des données et les plateformes technologiques et le groupe de travail 6 sur l'utilisation abusive des technologies menaçant la sécurité et les droits de l'homme «se coordonnent pour comprendre la propagation de la manipulation de l'information et de l'ingérence russe et pour lutter contre celle-ci, en particulier dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, et de ses répercussions sur les pays tiers, notamment en Afrique et en Amérique latine»; se félicite de la volonté de la Commission d'informer régulièrement le Parlement sur les travaux du Conseil du commerce et des technologies ***et demande la poursuite des efforts pour relever les défis communs dans ces domaines***; ***invite en outre la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à intensifier les travaux avec les États-Unis sur le partage des meilleures pratiques et des connaissances opérationnelles, ainsi que sur l'élaboration de définitions et d'approches communes;***	85. ***prend acte des*** mécanismes de coopération mis en place avec les États-Unis, tels que la coopération actuelle entre l'Union et les États-Unis au sein du Conseil du commerce et des technologies; prend note avec intérêt de la déclaration commune à l'issue du Conseil du commerce et des technologies du 5 décembre 2022, dans laquelle il est notamment indiqué que le groupe de travail 5 sur la gouvernance des données et les plateformes technologiques et le groupe de travail 6 sur l'utilisation abusive des technologies menaçant la sécurité et les droits de l'homme «se coordonnent pour comprendre la propagation de la manipulation de l'information et de l'ingérence russe et pour lutter contre celle-ci, en particulier dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, et de ses répercussions sur les pays tiers, notamment en Afrique et en Amérique latine»; se félicite de la volonté de la Commission d'informer régulièrement le Parlement sur les travaux du Conseil du commerce et des technologies;

Or. en

Amendement 883
Clare Daly

Proposition de résolution

Paragraphe 86

Proposition de résolution	*Amendement*
86. ***estime que des initiatives telles que le Conseil du commerce et des technologies et le mécanisme de réponse rapide du G7 constituent d'importantes plateformes de coopération entre des partenaires partageant les mêmes valeurs en vue de l'élaboration d'outils et du partage des meilleures pratiques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères;*** invite l'Union à prendre la tête ***de ces initiatives de coopération afin de*** garantir que les normes internationales sont élaborées dans le respect des valeurs ***européennes***; appelle la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à inclure régulièrement le Parlement, par l'intermédiaire de son administration, aux discussions avec ***ces partenaires*** et à relever les domaines dans lesquels le soutien du Parlement pourrait apporter une valeur ajoutée au processus;	86. invite l'Union à prendre la tête ***des efforts visant à*** garantir que les normes internationales sont élaborées dans le respect des valeurs ***universelles***; appelle la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à inclure régulièrement le Parlement, par l'intermédiaire de son administration, aux discussions avec ***les pays tiers*** et à relever les domaines dans lesquels le soutien du Parlement pourrait apporter une valeur ajoutée au processus;

Or. en

Amendement 884
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 86

Proposition de résolution	*Amendement*
86. estime que des initiatives telles que le Conseil du commerce et des technologies et le mécanisme de réponse rapide du G7 constituent d'importantes plateformes de coopération entre des partenaires partageant les mêmes valeurs en vue de l'élaboration d'outils et du partage des meilleures pratiques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; invite l'Union	86. estime que des initiatives telles que le Conseil du commerce et des technologies et le mécanisme de réponse rapide du G7 constituent d'importantes plateformes de coopération entre des partenaires partageant les mêmes valeurs en vue de l'élaboration d'outils et du partage des meilleures pratiques pour lutter contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères; invite l'Union

à prendre la tête de ces initiatives de coopération afin de garantir que les normes internationales sont élaborées dans le respect des valeurs européennes; appelle la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à inclure régulièrement le Parlement, par l'intermédiaire de son administration, aux discussions avec ces partenaires et à relever les domaines dans lesquels le soutien du Parlement pourrait apporter une valeur ajoutée au processus;	à prendre la tête de ces initiatives de coopération afin de garantir que les normes internationales sont élaborées dans le respect des valeurs européennes; appelle la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à inclure régulièrement le Parlement, par l'intermédiaire de son administration, aux discussions avec ces partenaires et à relever les domaines dans lesquels le soutien du Parlement pourrait apporter une valeur ajoutée au processus; ***demande un renforcement de la coopération entre les partenaires démocratiques, dont les États-Unis, et la promotion de la coopération universitaire afin d'éviter une domination de la République populaire de Chine dans le domaine de l'intelligence artificielle;***

Or. en

Amendement 885
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 86 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	86 bis. estime que l'Union devrait s'engager davantage aux côtés des États-Unis et reconstruire le partenariat stratégique en ce qui concerne les pays voisins afin de bâtir des sociétés démocratiques, prospères et résilientes, capables de résister à l'influence déstabilisatrice de forces autoritaires locales et extérieures; rappelle que la stabilité de ces pays est une condition de la paix et de la sécurité;

Or. en

Amendement 886
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 86 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	86 bis. demande, dans le cadre du Dialogue transatlantique des législateurs, le renforcement des liens directs entre les commissions parlementaires spécialisées dans les relations transatlantiques;

Or. en

Amendement 887
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 86 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	86 ter. souligne l'importance d'une communication proactive, efficace et transparente, et préconise une coopération encore plus étroite en matière de communication stratégique avec les organisations et pays partenaires, notamment en ce qui concerne la lutte contre la désinformation, l'ingérence étrangère et les cyber-attaques dans des régions d'importance stratégique telles que les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental;

Or. en

Amendement 888
Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*

87. approuve le code de conduite mondial des Nations unies; prie instamment le Service européen à l'action extérieure de rester étroitement associé au processus et d'attirer l'attention des autres États membres des Nations unies sur l'importance d'une prise de conscience commune des défis mondiaux et sur la nécessité d'une coopération intensive; estime que ce code ne devrait pas concerner uniquement les plateformes, mais également les autres acteurs étatiques et non étatiques; invite les plateformes à affecter davantage de moyens et de capacités à la surveillance les contenus préjudiciables dans les langues ou dialectes locaux; demande aux plateformes d'inclure des approches pour atténuer les risques liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies; réaffirme la nécessité de préserver les droits fondamentaux dans ce code; affirme qu'une modification du droit international est extrêmement difficile et propose donc que l'Union travaille en étroite collaboration avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour mettre au point des réponses internationales aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère;	***supprimé***

Or. es

Amendement 889
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. approuve le code de conduite mondial des Nations unies; prie instamment le Service européen à l'action extérieure de rester étroitement associé au processus et d'attirer l'attention des autres États membres des Nations unies sur	87. approuve le code de conduite mondial des Nations unies; prie instamment le Service européen à l'action extérieure de rester étroitement associé au processus et d'attirer l'attention des autres États membres des Nations unies sur

l'importance d'une prise de conscience commune des défis mondiaux et sur la nécessité d'une coopération intensive; estime que ce code ne devrait pas concerner uniquement les plateformes, mais également les autres acteurs étatiques et non étatiques; invite les plateformes à affecter davantage de moyens et de capacités à la surveillance ***les*** contenus préjudiciables dans les langues ***ou dialectes locaux***; demande aux plateformes d'inclure des approches pour atténuer les risques liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies; réaffirme la nécessité de préserver les droits fondamentaux dans ce code; ***affirme qu'une modification du droit international est extrêmement difficile et propose donc que l'Union travaille en étroite collaboration avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour mettre au point des réponses internationales aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère;***	l'importance d'une prise de conscience commune des défis mondiaux et sur la nécessité d'une coopération intensive; estime que ce code ne devrait pas concerner uniquement les plateformes, mais également les autres acteurs étatiques et non étatiques; invite les plateformes à affecter davantage de moyens et de capacités à la surveillance ***des*** contenus préjudiciables dans ***toutes*** les langues ***de l'Union***; demande aux plateformes d'inclure des approches pour atténuer les risques liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies; réaffirme la nécessité de préserver les droits fondamentaux dans ce code;

Or. en

Amendement 890
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. approuve le code de conduite mondial des Nations unies; prie instamment le Service européen à l'action extérieure de rester étroitement associé au processus et d'attirer l'attention des autres États membres des Nations unies sur l'importance d'une prise de conscience commune des défis mondiaux et sur la nécessité d'une coopération intensive; estime que ce code ne devrait pas concerner uniquement les plateformes, mais également les autres acteurs étatiques et non étatiques; invite les plateformes à	87. approuve le code de conduite mondial des Nations unies; prie instamment le Service européen à l'action extérieure de rester étroitement associé au processus et d'attirer l'attention des autres États membres des Nations unies sur l'importance d'une prise de conscience commune des défis mondiaux et sur la nécessité d'une coopération intensive; estime que ce code ne devrait pas concerner uniquement les plateformes, mais également les autres acteurs étatiques et non étatiques; invite les plateformes à

affecter davantage de moyens et de capacités à la surveillance ***les*** contenus préjudiciables dans les langues ou dialectes locaux; demande aux plateformes d'inclure des approches pour atténuer les risques liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies; réaffirme la nécessité de préserver les droits fondamentaux dans ce code; affirme qu'une modification du droit international est extrêmement difficile et propose donc que l'Union travaille ***en étroite collaboration avec des partenaires partageant les mêmes valeurs*** pour ***mettre au point*** des réponses ***internationales*** aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère;

affecter davantage de moyens et de capacités à la surveillance ***des*** contenus préjudiciables dans les langues ou dialectes locaux; demande aux plateformes d'inclure des approches pour atténuer les risques liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies; réaffirme la nécessité de préserver les droits fondamentaux dans ce code; affirme qu'une modification du droit international est extrêmement difficile et propose donc que l'Union travaille pour ***un consensus international sur*** des réponses ***communes*** aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère;

Or. en

Amendement 891
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; ***invite le Service européen pour l'action extérieure à participer activement aux échanges et à veiller au respect des normes et des valeurs européennes dans ce processus;*** rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;	88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias ***et la liberté d'expression, y compris dans les pays démocratiques***;

Or. fr

Amendement 892
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite le Service européen pour l'action extérieure à ***participer activement aux échanges et à*** veiller au respect des normes et des valeurs européennes dans ce processus; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;	88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite le Service européen pour l'action extérieure à veiller au respect des normes et des valeurs européennes dans ce processus***, notamment en promouvant la Convention de Budapest qui tient lieu de norme internationale***; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;

Or. en

Amendement 893
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite le Service européen pour l'action extérieure à participer activement aux échanges et à veiller au respect des normes et des valeurs européennes dans ce processus; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;	88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite ***la Commission et*** le Service européen pour l'action extérieure à participer activement aux échanges et à veiller au respect ***des droits européens ainsi que*** des normes et des valeurs européennes dans ce processus; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;

Or. en

Amendement 894
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite le Service européen pour l'action extérieure à participer activement aux échanges et à veiller au respect des normes et des valeurs ***européennes*** dans ce processus; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;	88. s'inquiète de la part réservée aux droits fondamentaux dans le processus de rédaction par les Nations unies d'une convention mondiale sur la cybercriminalité; invite le Service européen pour l'action extérieure à participer activement aux échanges et à veiller au respect des normes et des valeurs ***universelles*** dans ce processus; rappelle que les processus de lutte contre la désinformation risquent d'être utilisés comme prétexte pour restreindre la liberté des médias;

Or. en

Amendement 895
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 88 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 bis. rappelle que toutes les actions en vue de lutter contre l'ingérence étrangère devraient être menées dans le plus grand respect des organisations de la société civile, des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne, ainsi que de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et qu'elles ne devraient servir ni à justifier ni à légitimer l'adoption de politiques nationales restrictives, ce qui vaut également pour les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 896
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le ***Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les*** groupes ***d'acteurs non étatiques nuisibles***, tels que le groupe Wagner;	89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer***, entre autres,*** les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le ***Conseil à inscrire le groupe Wagner et le 141e régiment spécial motorisé, également connu sous le nom de «Kadyrovites», ainsi que d'autres*** groupes ***armés, milices et forces agissant pour le compte du régime et financés par la Russie***, tels que ***ceux actifs dans les territoires occupés de l'Ukraine, sur la liste de l'Union des personnes, groupes et entités impliqués dans des actes de terrorisme (liste de l'Union en matière de terrorisme); se félicite de la décision de l'Union du 13 décembre 2021 de sanctionner*** le groupe Wagner ***lui-même, ainsi que huit personnes et trois entités qui lui sont liées, au titre de quatre régimes de sanctions différents de l'Union***; ***prie vivement les pays concernés de mettre un terme à leurs relations avec les entreprises affiliées au groupe Wagner et de se plier aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en demandant des comptes à tous les auteurs de graves violations des droits de l'homme, de graves atteintes à ces droits et de graves violations du droit humanitaire international commises sur leur territoire;***

Or. en

Amendement 897
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner;	89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner; ***tient à rappeler que les boîtes à outils existantes devraient apporter des réponses, telles que des sanctions, au fait que des États non membres de l'Union financent des sociétés militaires privées dans des régions vulnérables ou coopèrent avec elles;***

Or. en

Amendement 898
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les	89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les

États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner;

États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner; ***condamne l'envoi récent, par le groupe Wagner de messages de menace et d'intimidation au Parlement;***

Or. en

Amendement 899
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. s'inquiète des tentatives des ***entreprises militaires privées***, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises ***russes*** sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques ***nuisibles, tels que le groupe Wagner***;	89. s'inquiète des tentatives des ***société militaire privée*** , telles que le groupe Wagner***, la SEWA Security Services ou encore Constellis Group***, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire***, si des éléments factuels convergent vers ce constat,*** ces entreprises sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques;

Or. fr

Amendement 900
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*

89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite ***le Conseil et*** les États membres à ***inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner***;	89. s'inquiète des tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite ***tous*** les États membres à ***signer et à ratifier la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, et à y adhérer***;

Or. en

Amendement 901
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. ***s'inquiète des*** tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner;	89. ***dénonce les*** tentatives des entreprises militaires privées, telles que le groupe Wagner, d'influencer les processus démocratiques dans plusieurs pays à travers le monde; invite le Conseil et les États membres à inscrire ces entreprises russes sur la liste de l'Union en matière de terrorisme; invite le Service européen pour l'action extérieure à créer une initiative avec des partenaires de même sensibilité pour lutter contre les groupes d'acteurs non étatiques nuisibles, tels que le groupe Wagner;

Or. en

Amendement 902
Andreas Schieder, Tonino Picula, Radka Maxová, Pierfrancesco Majorino, Nacho Sánchez Amor, Cristina Maestre Martín De Almagro

Proposition de résolution
Paragraphe 89 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	89 bis. demande qu'il soit fait preuve d'une plus grande prudence à l'égard du groupe de motards russes «Night Wolves», dont la présence dans les Balkans occidentaux est attestée, de même que ses liens avec le Kremlin, et qui s'emploie à diffuser la propagande russe et à déstabiliser la région;

Or. en

Amendement 903
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. met en avant l'importance d'une coopération étroite et continue avec l'Ukraine pour renforcer la résilience et lutter contre les attaques hybrides;	***supprimé***

Or. en

Amendement 904
David Lega

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. met en avant l'importance d'une coopération étroite et continue avec l'Ukraine pour renforcer la résilience et lutter contre les attaques hybrides;	90. met en avant l'importance d'une coopération étroite et continue avec ***les pays du Partenariat oriental, et en particulier avec*** l'Ukraine***,*** pour renforcer la résilience et lutter contre les attaques hybrides;

Or. en

Amendement 905
Petras Auštrevičius, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. met en avant l'importance d'une coopération étroite et continue avec l'Ukraine pour renforcer la résilience et lutter contre les attaques hybrides;	90. met en avant l'importance d'une coopération étroite et continue avec l'Ukraine ***et les autres pays candidats*** pour renforcer la résilience et lutter contre les attaques hybrides;

Or. en

Amendement 906
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Paragraphe 91

Proposition de résolution	*Amendement*
91. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs en vue de mettre au point des mécanismes permettant de lutter contre l'ingérence dans les élections, par exemple avec les autorités électorales de Taïwan, du Canada, de l'Australie et du Brésil; appelle à une coopération accrue avec l'OTAN pour renforcer la résilience des États membres de l'Union et de l'OTAN; ***réaffirme sa recommandation de créer des pôles régionaux de communication stratégique en dehors de l'Union, à l'initiative du Service européen pour l'action extérieure;***	91. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs en vue de mettre au point des mécanismes permettant de lutter contre l'ingérence dans les élections, par exemple avec les autorités électorales de Taïwan, du Canada, de l'Australie et du Brésil; appelle à une coopération accrue avec l'OTAN pour renforcer la résilience des États membres de l'Union et de l'OTAN;

Or. en

Amendement 907

Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 91

Proposition de résolution	*Amendement*
91. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération ***avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs*** en vue de mettre au point des mécanismes permettant de lutter contre l'ingérence dans les élections***, par exemple avec les autorités électorales de Taïwan, du Canada, de l'Australie et du Brésil***; ***appelle*** à une coopération accrue avec l'OTAN pour renforcer la résilience des États membres de l'Union et de l'OTAN***; réaffirme sa recommandation de créer des pôles régionaux de communication stratégique en dehors de l'Union, à l'initiative du Service européen pour l'action extérieure***;	91. invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération ***internationale*** en vue de mettre au point des mécanismes permettant de lutter contre l'ingérence dans les élections; ***rappelle que plusieurs États membres de l'Union ne sont pas membres de l'OTAN; souligne que tout appel*** à une coopération accrue avec l'OTAN pour renforcer la résilience des États membres de l'Union et de l'OTAN ***doit se faire sans préjudice de la politique de sécurité et de défense des États membres de l'Union non membres de l'OTAN, y compris ceux qui cultivent une politique de neutralité***;

Or. en

Amendement 908
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. réaffirme sa recommandation d'établir des pôles régionaux de communication stratégique en dehors de l'Union, à l'initiative du Service européen pour l'action extérieure; estime qu'au travers de ces pôles multilingues, l'Union devrait mieux faire entendre sa voix dans les régions prioritaires (à savoir l'Indo-Pacifique, la région MENA, l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest et de l'Est), renforcer ses liens avec les médias locaux et lutter contre les campagnes de manipulation de l'information et de

désinformation parrainées par l'étranger dans le but de saper les valeurs et intérêts de l'Union; souligne que les activités de ces pôles devraient également comprendre le soutien aux délégations de l'Union et aux missions diplomatiques des États membres, permettre des synergies avec les fournisseurs de services de médias de l'Union présents dans ces régions et donner la priorité au renforcement des relations avec les médias locaux et les faiseurs d'opinion;

Or. en

Amendement 909
Benoît Lutgen

Proposition de résolution
Paragraph 91 a (new)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. demande particulièrement de renforcer la coopération avec les organisations africaines, tant l'Union africaine elle-même que les organisations régionales, ainsi qu'avec les Etats africains afin d'échanger les bonnes pratiques de lutte contre la manipulation de l'information, de soutenir les médias locaux objectifs et indépendants ainsi que la société civile et de lutter contre les tentatives de désinformation provenant tant des acteurs locaux que des acteurs de pays tiers ; insiste particulièrement sur le partage de l'expérience de l'Union européenne dans la lutte contre la désinformation en période électorale ;

Or. fr

Amendement 910
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 92

Proposition de résolution	*Amendement*
92. invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre ses étroites collaborations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'établir des normes et des définitions communes, et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère; invite le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec les pays non membres de l'Union pour la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère ***grâce à des structures existantes telles que les Nations unies***, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux ***lors de l'élaboration d'outils de lutte contre ces activités***;	92. invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre ses étroites collaborations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'établir des normes et des définitions communes ***pour favoriser un comportement responsable des États***, et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère; invite le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération ***multilatérale et multipartite*** avec les pays non membres de l'Union***, la société civile et le milieu industriel*** pour la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère***, avec le concours de partenaires animés du même esprit, par exemple la Coalition pour la liberté en ligne, et dans des dialogues et forums diplomatiques de grande envergure***, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux***; met l'accent sur la nécessité d'élaborer des normes, garantes d'un comportement approprié, pour mettre en œuvre de manière plus précise et plus prévisible la boîte à outils cyberdiplomatique et, par conséquent, des sanctions contre les responsables, en tirant des enseignements des normes cybernétiques du Groupes d'experts gouvernementaux des Nations Unies, qui offrent une interprétation claire et pertinente de l'application du droit international et des violations de ses dispositions dans le cyberespace; invite par conséquent la Commission et les États membres, dans un contexte de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères et d'opérations hybrides, à appuyer l'élaboration de ces normes***;

Or. en

Amendement 911
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 92

Proposition de résolution	*Amendement*
92. invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre ses étroites collaborations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'établir des normes et des définitions communes, et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère; invite le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec les pays non membres de l'Union pour la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère grâce à des structures existantes telles que les Nations unies, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux lors de l'élaboration d'outils de lutte contre ces activités;	92. invite le Service européen pour l'action extérieure à poursuivre ses étroites collaborations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'établir des normes et des définitions communes, et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère; invite le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec les pays non membres de l'Union pour la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère grâce à des structures existantes telles que les Nations unies, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux lors de l'élaboration d'outils de lutte contre ces activités; ***regrette que les postes d'experts nationaux vacants au sein du Hybrid Center of Excellence (CoE) n'aient toujours pas été pourvus par certains États membres; invite les États membres à désigner des représentants et des experts nationaux au sein du CoE;***

Or. en

Amendement 912
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 92

Proposition de résolution	*Amendement*
92. invite le Service européen pour l'action extérieure à ***poursuivre ses étroites***	92. invite le Service européen pour l'action extérieure ***et les États membres*** à

collaborations avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin d'établir des normes et des définitions communes**,** et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère***; invite le Service européen pour l'action extérieure à renforcer la coopération avec les pays non membres de l'Union pour la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère grâce à des structures existantes telles que les*** Nations unies, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux lors de l'élaboration d'outils de lutte contre ces activités;

renforcer la coopération avec les pays non membres de l'Union afin d'établir des normes et des définitions communes et de mettre en place des outils et une législation pour lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangère***, et ce, dans le cadre des*** Nations Unies, tout en veillant à préserver les droits fondamentaux lors de l'élaboration d'outils de lutte contre ces activités;

Or. en

Amendement 913
Maite Pagazaurtundúa, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 92 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	92 bis. appelle à une appréhension commune de la notion de conflit de zone grise, à savoir une forme de conflit qui poursuit des objectifs politiques au moyen de campagnes coordonnées et intégrées dans le but de refondre progressivement le système international, qui fait appel à des moyens non militaires et non cinétiques pour obtenir des résultats graduels, mais décisifs, et provoquer des interférences nuisibles, veille à rester en deçà des seuils clés d'escalade pour éviter les conflits conventionnels ouverts et se cache derrière une campagne ambiguë de longue durée qui permet à des acteurs malveillants de nier la réalité de manière plausible;

Or. en

Amendement 914
Anna Bonfrisco, Marco Campomenosi, Marco Zanni, Silvia Sardone, Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 92 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	92 bis. rappelle que la Turquie, en combinant un mélange d'idéologie néo-ottomane, d'islamisme et de pragmatisme dans sa politique étrangère, use de son pouvoir d'influence économique, culturel ainsi que religieux pour influencer les médias, la sphère publique et la situation politique dans les Balkans occidentaux; souligne le risque croissant d'expansionnisme de la Turquie dans les Balkans occidentaux, qui contribue à déstabiliser davantage la région;

Or. en

Amendement 915
Maite Pagazaurtundúa, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 92 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	92 ter. fait remarquer que les conflits de zone grise représentent un danger pour la société dans son ensemble et qu'ils créent un sentiment de conflit permanent, en prenant la population civile pour cible; demande à ce qu'une stratégie européenne pour lutter contre les conflits de zone grise soit élaborée;

Or. en

Amendement 916
Maite Pagazaurtundúa

Proposition de résolution
Paragraphe 92 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	92 quater. rappelle les récentes attaques contre la souveraineté de l'État et l'état de droit partout dans le monde, telles que l'insurrection du 6 janvier 2021 aux États-Unis, et plus récemment au Brésil et au Pérou, qui traduisent une tendance nouvelle et dangereuse, à savoir une adhésion de plus en plus fragile au principe de la légalité et aux règles de coexistence dans le monde; souligne que ces menaces ont évolué et sont désormais plus sophistiquées grâce à des stratégies associant menaces hybrides, campagnes de désinformation, cyberattaques et conflits de zone grise; estime que l'Union doit prendre des mesures préventives pour se protéger contre ces menaces et défendre le principe de l'état de droit; invite la Commission à renforcer la riposte de l'Union en érigeant la «cybertrahison» et les violations de la souveraineté nationale et de l'état de droit démocratique en crimes de portée européenne; souligne que cette nouvelle notion permettrait d'assurer une plus grande coordination des États membres et une réponse efficace aux menaces telles que le sabotage antidémocratique sur fond d'ingérence étrangère, la manipulation de l'information et la conspiration antidémocratique;

Or. en

Amendement 917
Sunčana Glavak

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*

93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; ***souligne l'importance d'une communication stratégique continue dans les pays candidats de l'Europe du Sud-Est afin de limiter les informations manipulatrices en provenance de la Russie;*** met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

Or. hr

Amendement 918
Vladimír Bilčík, David Lega, Sabine Verheyen, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*
93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue ***parlementaire***, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;	93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant ***le fonctionnement démocratique des parlements, la médiation et*** le dialogue ***parlementaires***, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

Or. en

Amendement 919
Bart Groothuis, Morten Løkkegaard, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Petras Auštrevičius, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*
93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier ***le message*** de l'Union ***et contribuer à faire passer le discours de l'Union*** dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;	93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier ***les efforts*** de l'Union ***visant à rétablir la vérité et pour défendre ses intérêts stratégiques*** dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

Or. en

Amendement 920
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*
93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour ***amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans*** les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non	93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour ***assurer une communication efficace avec*** les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la grande valeur des initiatives prises par les services du Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le

membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

Or. en

Amendement 921
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 93

Proposition de résolution	*Amendement*
93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la ***grande*** valeur des initiatives prises par ***les services du*** Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;	93. met en avant l'importance de la diplomatie et des missions parlementaires pour amplifier le message de l'Union et contribuer à faire passer le discours de l'Union dans les pays tiers, notamment en Afrique et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; met en évidence la valeur des initiatives prises par ***le*** Parlement pour soutenir la démocratie parlementaire dans les pays non membres de l'Union en renforçant le dialogue parlementaire, en observant les élections et en participant aux débats avec la société civile;

Or. en

Amendement 922
Anna Bonfrisco, Silvia Sardone, Marco Zanni, Marco Campomenosi

Proposition de résolution
Paragraphe 93 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	93 bis. reste préoccupé face à la tension créée par le terrorisme qui cherche à provoquer des divisions entre tous ceux qui veulent la paix au Sahel; la sécurité et la situation politique de la région restent

pour ce motif une priorité pour l'Union européenne; souligne la menace djihadiste envers les communautés chrétiennes dans le Sahel et en Afrique occidentale; redit son inquiétude pour la sécurité du personnel civil et militaire engagé dans les missions internationales;

Or. it

Amendement 923
Aurélia Beigneux

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 924
Viola von Cramon-Taubadel
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;	94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants; ***met en avant les risques encourus par les sous-groupes de la diaspora chinoise en Europe, en particulier les groupes de dissidents politiques, mais aussi les groupes composés de minorités ethniques, comme les Tibétains, les Mongols et les Ouïghours, ainsi que les Hongkongais et les Macanais; demande à cet égard à l'Union et à ses États membres, en coordination avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, de repérer et de combler toutes les failles susceptibles d'être exploitées par la Chine aux fins de ses campagnes de cooptation et de désinformation, et de sa volonté de répression transnationale, en particulier contre les membres de sa diaspora;* Or. en

Amendement 925
Dace Melbārde, Sandra Kalniete

Proposition de résolution

Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;	94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; ***estime que l'Union est devenue un pôle majeur pour les journalistes indépendants ukrainiens qui rejoignent l'Union en même temps que les réfugiés de guerre, dont le nombre ne cesse d'augmenter, ainsi que pour les journalistes indépendants russes et biélorusses, ces pays ayant éradiqué la presse indépendante sur leur territoire; insiste sur la nécessité d'apporter un soutien adapté à ces rédactions et journalistes exilés;*** demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;

Or. en

Amendement 926
Morten Løkkegaard, Bart Groothuis, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais	94. ***insiste sur la nécessité d'apporter un soutien stratégique aux organisations***

estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;

non gouvernementales et aux organisations de la société civile locales, ainsi qu'aux médias situés en dehors de l'Union, notamment dans les États à haut risque et dans les pays candidats et de l'élargissement; salue le soutien apporté par le Fonds européen pour la démocratie, mais estime qu'il convient d'entreprendre davantage d'actions pour soutenir le journalisme indépendant dans les zones influencées par des acteurs étrangers malveillants, tels que la Russie et la Chine; appelle donc une nouvelle fois à la création d'un Fonds européen des médias démocratiques spécifique pour soutenir le journalisme dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage européen et les pays candidats; demande au Service européen pour l'action extérieure d'inclure une dimension parlementaire dans ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays voisins de l'Union afin de soutenir les organisations de la société civile et les médias indépendants;

Or. en

Amendement 927
Clare Daly

Proposition de résolution
Paragraphe 95

Proposition de résolution	*Amendement*
95. demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de passer d'une approche ***neutre en matière de pays*** à une approche ***fondée sur le risque, et de ne pas hésiter à recenser et à nommer*** dans les forums internationaux, tels que les Nations unies, ***les*** pays qui ***ont tenté de s'immiscer dans les affaires d'autres pays, afin de sensibiliser les autres pays aux*** risques que présente ce problème;	95. demande à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure de passer d'une approche ***idéologique*** à une approche ***universelle adoptée*** dans les forums internationaux, tels que les Nations unies, ***et de solliciter la participation des*** pays qui***, historiquement, sont les plus touchés par l'ingérence étrangère, tels que les pays du Sud, et qui possèdent une plus grande expérience et une plus grande expertise des*** risques que

présente ce problème;

Or. en